

Le mardi 22 mars 2016
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	OLIVIER	Jean-Pierre
BALLEE	HUBERT	Sébastien
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
BOUERE	MAHIEU	Céline
CHEMERE LE ROI	BESNIER	Evelyne
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	LANDELLE	Bertrand

LE BURET	PENNEL	Ludovic
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Paul
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques
VILLIERS CHARLEMAGNE	BUCHOT	André

Étaient absents excusés :

Messieurs Langlois Gustave – Mersch Emmanuel – Landelle Jean-Luc - Lassalle Jean-François – Gaudin Joseph – Bellay Jean-Louis - Boulay Christian - Mesdames Perthué Evelyne - Morand Marie-Claude - Bruneau Sylvie - Frégné Cécile.

Assistait également à la séance:

Sylvie Landelle – DGS

Anne-Sophie Saget, chargé de développement.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 22 février 2016,
2. Rapports budgétaires commission économique,
3. Rapports budgétaires commission culture, médiathèques, école de musique,
4. Rapports budgétaires commission affaires sociales,
5. Rapports budgétaires commission enfance jeunesse sport,
6. Rapports budgétaires commission voirie assainissement

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 22 février 2016

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance 22 février 2016.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – SCOT - Approbation

Le Président avec Anne-Sophie Saget, chargé de développement en charge du suivi du SCoT présentent le rapport relatif à l'approbation du SCoT .

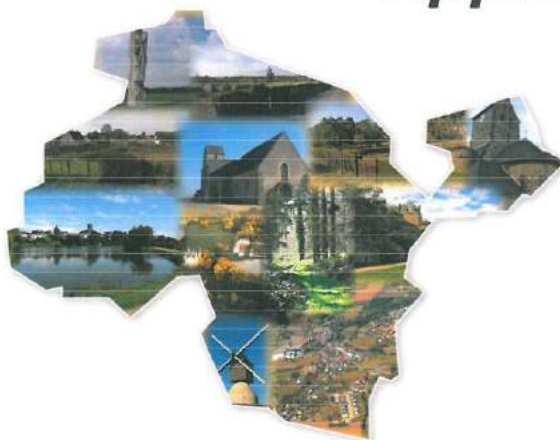
ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MESLAY-GREZ



Approbation du SCoT

Conseil communautaire

22 mars 2016





Bilan des consultations après arrêt du projet de SCoT

1- Consultation des PPA sur le projet arrêté au 31 mars 2015 :

1 - Personnes Publiques Associées	Date de l'avis	Contenu de l'avis
Etat	17 juillet	Avis favorable sous réserve de la prise en considération des remarques formulées.
Autorité Environnementale	17 juillet	Avis sur la qualité des documents produits et la prise en compte de l'environnement par le projet de SCoT
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	16 juin 2015	Remarques, informations complémentaires, précisions à retranscrire dans le SCoT.
Région des Pays de la Loire	10 juillet 2015	Avis favorable
Conseil Départemental de la Mayenne	02 juillet 2015	Remarques, informations complémentaires, précisions à retranscrire dans le SCoT.
Chambre d'Agriculture de la Mayenne	27 juillet 2015 (1)	Avis réservé, considéré comme favorable sous réserve de la prise en considération des remarques formulées.
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne		
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne		
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	23 juin 2015	Remarques, informations complémentaires, précisions à retranscrire dans le SCoT.
EPCI limitrophes		
Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Laval et de Loiron	03 juillet 2015	Avis favorable
Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe	06 juin 2015	Avis favorable
Communauté de Communes des Collevrons	08 juillet 2015	Pas d'observation
Communes membres		
Beaumont-Pied-de-Bœuf	22 mai 2015	Avis favorable
La Cropte	24 juillet 2015	Avis favorable
Préaux	18 juin 2015	Avis favorable
Saint-Charles-la-Forêt	19 juin 2015	Avis favorable
Communes limitrophes		
Gennes-sur-Glaize	18 mai 2015	Avis favorable
2 - CDCEA (Commission Départementale de Consommation des espaces Agricoles)		
	Date	Contenu de l'avis
Avis simple	22 juin 2015	Avis favorable assorti d'une recommandation et d'une réserve
3 - Conclusions de l'enquête publique (05 octobre au 05 novembre 2015 inclus)		
	Date	Contenu de l'avis
Conclusions du rapport du Commissaire-enquêteur		
4 - Autres contributions (hors PPA)		
	Date	Contenu
Remarques de la Commission Locale de l'Eau (CLE)	02 juillet 2015	Remarques sur le DOO (mail) = pas un avis officiel PPA

(1) Avis réputé favorable car reçu hors délai des 3 mois réglementaires.

Article L 122-8 du Code de l'Urbanisme : " (...) Les personnes et les commissions consultées rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, ou plus tard trois mois à compter de la transmission du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai l'avis est réputé favorable (...) "

2- Enquête publique organisée du 5 octobre au 5 novembre 2015

Avis favorable du commissaire enquêteur au projet de schéma de cohérence territoriale de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez, **assortis de trois réserves** :

Réserve 1 :

Afin d'éviter tout problème lié aux nuisances et aux risques que peuvent générer les zones d'activités sur les zones d'habitat, la formulation de la prescription 13, qui mentionne "*une offre adaptée de logement*" dans les ZAE, sera revue pour encadrer strictement les logements autorisés. Seul un logement indispensable au bon fonctionnement d'une entreprise, comme le gardiennage, peut se justifier. Il conviendra naturellement de respecter les dispositions réglementaires en vigueur.

Réserve 2 :

Afin d'éviter le mitage par l'étalement des hameaux et de préserver l'activité agricole, le DOO devra comporter une prescription prévoyant un recensement et une analyse multicritères de ces hameaux lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Un encadrement strict de leur urbanisation devra être adapté au cas par cas.

Réserve 3 :

Afin de mesurer précisément les effets des objectifs retenus en terme de taux d'évolution de la population et de création d'emplois sur la consommation foncière, un suivi différencié des surfaces consommées pour les zones d'habitat et les zones d'activités sera mis en place. Ces critères seront à ajouter au dispositif de suivi : Chapitre 1 "*Développement résidentiel durable*" pour le premier et au chapitre 2 "*Tissu économique et attractivité territoriale*" pour le second.



Les principaux amendements apportés au projet de SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Meslay-Grez

Annexe à la délibération du
Conseil Communautaire en
date du 22 mars 2016
approuvant le SCoT



Liste des amendements apportés au projet de SCoT arrêté le 31
mars 2015 à la suite de la consultation des Personnes Publiques
Associées (PPA) et de l'organisation de l'enquête publique

Communauté de Communes
du Pays de Meslay-Grez



Contenu de l'annexe :

Introduction	3
1 - Thématique « Habitat » (logements, équipements et services à la population) et « Gestion économique de l'espace »	4
2 - Thématiques « Développement économique » et « Urbanisme commercial »	8
3 - Thématique « Transports - Déplacements »	10
4 - Thématique « Environnement - Paysages »	12

INTRODUCTION

Cette annexe permet de suivre l'évolution du contenu du dossier de SCoT entre son arrêt le 31 mars 2015 et son approbation le 22 mars 2016. Elle montre à partir d'un tableau de synthèse (cf ci-dessous) de quelle manière ont été pris en compte les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et les conclusions de la Commission d'enquête publique (tenue du 05 octobre au 05 novembre 2015) sur le projet de SCoT arrêté le 31 mars 2015. La présentation est réalisée par thématique.

Observations formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA) ou le commissaire-enquêteur	N° de page du document arrêté le 31 mars 2015	Réponse de la Communauté de Communes	N° de page modifiée du document approuvé
1 - Rapport de présentation			
	Volet page		Volet page ...
2 - PADD			
	Page		Page
3 - DOO			
	Page		Page

En introduction,

- 1 - Modification dans le dossier de SCoT des références réglementaires relatives au Code de l'Urbanisme (Code de l'Urbanisme revu en 2015).
- 2 - Volet 1 page 4. : ajout du texte suivant : *« Par délibération en date du 31 mars 2015, le Conseil Communautaire a arrêté un projet de SCoT. Ce projet, ainsi que l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) sur ce projet, ont été présentés en enquête publique du 05 octobre au 05 novembre 2015 inclus. »*

1 - THEMATIQUE « HABITAT » (LOGEMENTS, EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION) ET « GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE »

Observations formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA) ou le commissaire-enquêteur	N° de page du document arrêté le 31 mars 2015	Réponse de la Communauté de Communes	N° de page modifiée du document approuvé
1 - Rapport de présentation			
« Se montrer plus volontariste eu égard à l'objectif du PDH de remise sur le marché des logements vacants sur le territoire de l'ordre de 7,6 % du nombre de logements produits, soit environ 80 logements sur 10 ans. » Avis de l'Etat et réserve de la CDCEA (séance du 7 mai 2015)	Volet 2 Page 37	Ajout de compléments d'analyse sur le parc de logements vacants.	Volet ... Page ...
« Comme le souligne le PADD p. 22, le territoire dispose depuis 2014 de deux pôles santé à Meslay-du-Maine et Grez-en-Bouère. Le rapport de présentation pourrait être mis à jour afin de souligner cette évolution. » Avis du Conseil Régional.	Page 54	Texte suivant corrigé : « A n - a - noter qu'en 2013, Depuis 2014, le territoire du SCoT dispose de deux pôles santé sont en cours de construction sur les communes de Meslay-du-Maine et Grez-en-Bouère. Ils regrouperont -regroupent des professionnels de santé (spécialistes, infirmières et médecins généralistes). « A n - a - noter qu'en 2013, Depuis 2014, le territoire du SCoT dispose de deux pôles santé sont en cours de construction sur les communes de Meslay-du-Maine et Grez-en-Bouère. Ils regrouperont -regroupent des professionnels de santé (spécialistes, infirmières et médecins généralistes). »	
« Comme indiqué p.57 du Volet 2 du Rapport de présentation, l'offre sportive est bien répartie sur le territoire. Ce document pourrait être actualisé (le Schéma départemental a été réalisé en 2012) et complété par une référence aux Schémas de cohérence des ligues sportives (pour une approche par pratique sportive). » Avis du Conseil Régional.	Volet 2 page 57	Texte actualisé : « L'Etat a conduit actuellement , en partenariat avec le Conseil général Départemental, une réflexion pour établir à l'échelle départementale un schéma des équipements sportifs structurants. Le Schéma départemental a été réalisé en 2012. <i>A noter l'existence de Schémas de cohérence des ligues sportives. »</i> Texte ajouté : <i>« La piscine de Meslay-du-Maine, en partie financée par la Région, constituera un élément majeur dans l'armature des équipements du territoire et viendra renforcer l'attractivité de son pôle principal. »</i>	

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
<p>« Développer dans le rapport de présentation, le PADD et le DOO des éléments sur les équipements culturels. » Avis de la DRAC</p> <p>« Les actions menées par la Bibliothèque départementale de la Mayenne sur le réseau de lecture publique dans le cadre du plan départemental de la lecture et partenariat avec l'association lavalloise « Lecture en tête » pourraient être mentionnées à la page 59 du Rapport de présentation, volet 2. » Avis du Conseil Régional.</p>	Volet 2 après page 57	Ajout de compléments sur les équipements culturels présents sur le territoire communautaire.
<p>« Il conviendrait de préciser que la SCORAN a fait l'objet d'une procédure de révision adoptée par le Conseil régional le 29 juin 2015, et que le Département de la Mayenne est en train de revoir son projet de SDTAN en conséquence. » Avis du Conseil Régional.</p>	Volet 2 page 68	Ajout du texte suivant : « La SCORAN a fait l'objet d'une procédure de révision adoptée par le Conseil régional le 29 juin 2015, et que le Département de la Mayenne est en train de revoir son projet de SDTAN en conséquence. »
<p>Réserve 3 du Commissaire-enquêteur :</p> <p>« Afin de mesurer précisément les effets des objectifs retenus en termes de taux d'évolution de la population et de création d'emplois sur la consommation foncière, un suivi différencié des surfaces consommées pour les zones d'habitat et les zones d'activités sera mis en place. Ces critères seront à ajouter au dispositif de suivi : Chapitre 1 "Développement résidentiel durable" pour le premier et au chapitre 2 "Tissu économique et attractivité territoriale" pour le second. »</p>	Volet 5 page 7	Ajouter du texte suivant : « Afin de mesurer précisément les effets des objectifs retenus en termes de taux d'évolution de la population et de création d'emplois sur la consommation foncière, un suivi différencié des surfaces consommées pour les zones d'habitat et les zones d'activités sera mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT. »
	Volet 5 page 30	Idem.
2 - PADD		
Sans objet		
3 - DOO		
<p>« Il convient toutefois d'observer que ce tableau ne concerne que les 10 prochaines années, et que le SCoT ne semble pas prescrire de répartition pour la production des 1 100 logements fixés entre 10 et 20 ans. » Avis de l'Autorité Environnementale.</p>	Page 10	Ajout de la précision suivante en [P4] : « Le tableau suivant indique le volume de construction au cours des dix et vingt prochaines années, par niveau de polarité de l'armature urbaine. » + tableau complété
	Page 33	Ajout de la précision (sur 20 ans) dans le tableau en [R16].
	Page 35	Ajout de la précision suivante en [P31] : tableau modifié.

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
<p>« Le nombre de logement à l'hectare des extensions urbaines ne doit pas être inférieur à 12. » Avis de l'Etat et réserve de la CDCEA (séance du 7 mai 2015)</p>	Page 35	<p>Modification de la [P31] :</p> <p>« Afin de limiter la consommation foncière, le SCoT fixe une densité brute minimale moyenne par niveau de l'armature urbaine des objectifs-cibles moyens de densités résidentielles seront recherchés à l'échelle de l'ensemble des nouveaux espaces d'habitat programmés dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales), dans le respect de l'identité patrimoniale et de la qualité du cadre de vie. (...) La densité brute prend en compte l'ensemble du secteur d'aménagement considéré comprenant les équipements collectifs (bâti ou non, les espaces verts, la voirie principale et les infrastructures)(1). Chaque document d'urbanisme local devra justifier du respect de cette densité minimale moyenne, en établissant la moyenne des densités brutes de chacune des nouveaux espaces d'habitat programmés en extension du tissu urbain existant (zones AU). La densité brute pourra par conséquent varier d'une opération d'aménagement à l'autre. Les densités brutes minimales ne sont pas imposées à l'échelle de chaque opération d'aménagement (ZAC, permis d'aménager, déclaration préalable valant division parcellaire) mais constituent des moyennes à obtenir par le croisement des densités recherchées sur tous les nouveaux espaces d'habitat programmés dans les documents d'urbanisme locaux en extension du tissu urbain existant. Toutefois, aucune opération d'aménagement ne pourra être conçue sur la base d'une densité brute inférieure à 12 logements par hectare, quel que soit le niveau de l'armature urbaine auquel appartient la commune sur les communes de Meslay du Maine ainsi que les Pôles de proximité. Pour les documents d'urbanisme, les densités indiquées ci-dessous constituent des objectifs-cibles moyens qui devront être appréciés au cas d'espèce, notamment au regard des capacités en assainissement collectif, des configurations des parcelles, des capacités d'urbanisation etc... Ces densités sont brutes : VRD et espaces communs compris. Le SCoT ne précise pas de norme quantifiée de densification à appliquer à des opérations individuelles. Cependant, il indique que ces opérations doivent être réalisées en tenant compte de l'orientation sur l'économie du foncier : rechercher la réalisation d'opérations plus denses lorsque les conditions (assainissement, morphologies bâties, sensibilité paysagère) et l'environnement urbain le permettent. »</p> <p>(1) La densité nette ne prend en compte que les surfaces des parcelles réellement occupées par l'affectation donnée : emprise du bâti, espaces libres à l'intérieur de la parcelle ou de l'ilot, voie de desserte interne.</p>
		Page ..

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
« Se montrer plus volontariste eu égard à l'objectif du PDH de remise sur le marché des logements vacants sur le territoire de l'ordre de 7,6 % du nombre de logements produits, soit environ 80 logements sur 10 ans. » Avis de l'Etat et réserve de la CDCEA (séance du 7 mai 2015)	Page 33	Modification de la [R16] (texte complémentaire) : « Un objectif plus ambitieux tendant vers la remise sur le marché de 80 logements est souhaitable mais nécessitera un accompagnement supplémentaire de l'Etat. Cette recommandation pourra être reprise lors de l'élaboration du PLH. »
Réserve 2 du Commissaire-enquêteur : « Afin d'éviter le mitage par l'étalement des hameaux et de préserver l'activité agricole, le DOO devra comporter une prescription prévoyant un recensement et une analyse multicritères de ces hameaux lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Un encadrement strict de leur urbanisation devra être adapté au cas par cas. »	Page 34	Complément à la [P29] : « Afin d'éviter le mitage par l'étalement des hameaux et de préserver l'activité agricole, un recensement et une analyse multicritères de ces hameaux devront être réalisés lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Un encadrement strict de leur urbanisation devra être adapté au cas par cas. »
Réserve 3 du Commissaire-enquêteur : « Afin de mesurer précisément les effets des objectifs retenus en termes de taux d'évolution de la population et de création d'emplois sur la consommation foncière, un suivi différencié des surfaces consommées pour les zones d'habitat et les zones d'activités sera mis en place. Ces critères seront à ajouter au dispositif de suivi : Chapitre 1 "Développement résidentiel durable" pour le premier et au chapitre 2 "Tissu économique et attractivité territoriale" pour le second. »	Page 36	Complément à la [P32] : « Afin de mesurer précisément les effets des objectifs retenus en termes de taux d'évolution de la population et de création d'emplois sur la consommation foncière, un suivi différencié des surfaces consommées pour les zones d'habitat et les zones d'activités sera mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT. »

2 – THEMATIQUES « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » ET « URBANISME COMMERCIAL »

Observations formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA) ou le commissaire-enquêteur	N° de page du document arrêté le 31 mars 2015	Réponse de la Communauté de Communes	N° de page modifiée du document approuvé
1 - Rapport de présentation « Le rapport de présentation révèle en page 9 que le territoire du SCoT est caractérisé par la très forte présence de l'activité agricole qui occupe plus de 95 % du territoire (source CLC). Or, le diagnostic agricole élaboré par la chambre d'agriculture de la Mayenne précise également en page 9 que les surfaces agricoles occupent plus de 78 % du territoire du SCoT. Il convient donc d'harmoniser les informations contenues dans ces 2 documents en retenant celles émanant du diagnostic agricole. » Avis de l'Etat	Volet 2 page 9	Texte adapté : « Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez est caractérisé par la très forte présence de l'activité agricole qui occupe plus de 95 % du territoire (source : CLC). Selon le diagnostic de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne, les surfaces agricoles occupent plus de 78 % du territoire. Les secteurs urbanisés représentent une faible partie du territoire (1,8%, source : CLC.) en comparaison avec les tendances départementales (3,0%) et régionales (5,9%). »	
2 - PADD « Pour une meilleure lisibilité, ce point pourrait être évoqué dans le PADD Axe 2, II.1.2 : proposer de bonnes conditions d'implantation des entreprises. » Avis du Conseil Régional.	Page 28	Ajout du texte suivant : « - Renforcer la couverture numérique : ▪ Raccorder en fibre optique en priorité les zones d'activités. »	
3 - DOO « La réflexion sur le SCoT aurait pu s'enrichir d'un traitement complémentaire de la question du développement de l'écologie industrielle territoriale, conformément à l'orientation n° 12 du SRCAE « renforcer les pratiques d'éco-management et l'écologie industrielle ». » Avis de l'Etat.	P 18	Ajout du texte suivant dans la [R9] : « (...) Le renforcement des pratiques d'éco-management et de l'écologie industrielle tel que préconisé par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) des Pays de la Loire adopté par arrêté du Préfet de Région le 18 avril 2014 pourra être concrétisé par la mutualisation possible des espaces et des ressources dont les zones d'activités ont besoin, l'incitation au tri sélectif à l'échelle de la zone d'activité, etc. »	

		SCoT du Pays de Meslay-Grez	
« De plus, il conviendrait que le SCoT lève l'ambiguïté de la prescription P 14 qui autorise la création de zones artisanales de compétence communale, inférieures à 1 ha. En effet, le SCoT gagnerait à garantir une cohérence d'ensemble sur son territoire, en encadrant les consommations d'espace sur toutes les communes et au-delà des surfaces autorisées sur les pôles du territoire. » Avis de l'Autorité Environnementale.	Page 18	Modification de la [P14] : « La création de zones artisanales de compétence communale (inférieure à 1 hectare) - L'implantation d'entreprises artisanales sera possible sur les zones économiques existantes ou celles à créer inférieures à 1 hectare dans toutes les communes, dans le cadre de la programmation foncière du SCoT pour le développement économique devra s'effectuer en respectant la prescription [P10] et la recommandation [R10] dans un objectif de limitation de la consommation foncière. »	
Réserve 1 du Commissaire-enquêteur : « Afin d'éviter tout problème lié aux nuisances et aux risques que peuvent générer les zones d'activités sur les zones d'habitat, la formulation de la prescription 13, qui mentionne "une offre adaptée de logement" dans les ZAE, sera revue pour encadrer strictement les logements autorisés. Seul un logement indispensable au bon fonctionnement d'une entreprise, comme le gardiennage, peut se justifier. Il conviendra naturellement de respecter les dispositions réglementaires en vigueur. »	Page 18	Complément à la [P13] : « Le renforcement de l'offre foncière devra s'inscrire dans une démarche de qualité de l'accueil des entreprises. Des mesures d'accompagnement du développement des ZAE devront être prévues : - développement des services aux entreprises (haut débit, covoiturage, parkings communs...), - qualité environnementale des ZAE à développer, - développement de l'immobilier d'entreprises, - offre adaptée de logements et d'équipements. Dans les ZAE, aucun nouveau logement n'est autorisé, sauf le logement indispensable au bon fonctionnement d'une entreprise, comme par exemple le gardiennage. »	
Remarque du Commissaire-enquêteur sur l'intégration du Schéma Départemental des Carrières.	Page 19	Modification de la [P16] (texte complémentaire) : « (...) Les activités liées à l'exploitation d'une carrière, l'extension ou la création d'un nouveau site d'extraction sont autorisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, sous réserve de l'obtention d'une autorisation de l'Autorité Environnementale. Les carrières et les gravières peuvent être implantées dans les zones agricoles et les zones naturelles des plans locaux d'urbanisme (en référence au décret n° 2012-290 du 29 février 2012), sous condition de ne pas impacter la fonctionnalité écologique du milieu. »	
« Le DOO développe une prescription sur le développement du Très haut débit (THD). Celle-ci pourrait préciser que les documents d'urbanisme devront prendre en compte les prescriptions du SDTAN. » Avis du Conseil Régional	Page 19	Complément à la [P17] : « Les documents d'urbanisme devront prendre en compte les prescriptions du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Moyenne. »	
« Préciser la politique touristique de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. » Avis du Conseil Régional	Page 23	Compléments à la [R12] (texte complémentaire) : « En matière touristique, le SCoT recommande également : - D'améliorer voire de développer l'offre hôtelière du territoire. - De poursuivre les actions de développement menées à l'échelle du Territoire d'Accueil Touristique du Sud-Moyenne. - De consolider les villages vacances. - D'exploiter davantage l'axe structurant que constitue le halage le long de la Moyenne en y connectant des chemins de randonnée permettant de se connecter à la Vallée de la Sarthe. »	

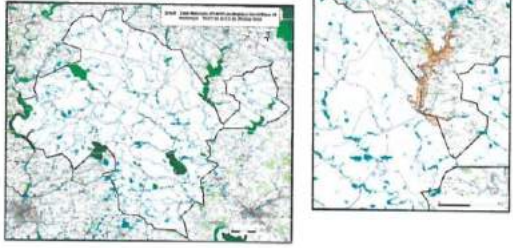
3 - THEMATIQUE « TRANSPORTS - DEPLACEMENTS »

Observations formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA) ou le commissaire-enquêteur	N° de page du document arrêté le 31 mars 2015	Réponse de la Communauté de Communes	N° de page modifiée du document approuvé
1 - Rapport de présentation			
« En page 65 du volet du Rapport de présentation, il convient de préciser que le territoire du SCoT du Pays de Meslay-Grez est traversé par trois axes structurants : (...). » « Indiquer au rapport de présentation les informations relatives à la RN 162 sur le territoire de la commune de Villiers-Charlemagne (route à grande circulation, date de déclaration d'utilité publique (DUP) du créneau à 2x2 voies). » Avis de l'Etat	Volet 2 page 65	Ajout de compléments sur les axes structurants : RD 21, RD 20 et RD 28. Ajout de compléments d'informations sur la RN 162.	
« Evaluer les impacts sur le territoire de la future ligne LGV Bretagne – Pays de la Loire qui permettra de desservir Angers et Nantes à partir de Laval via la virgule de Sablé-sur-Sarthe. » Avis de l'Etat	Volet 4 page 37	Ajout d'une partie infrastructures de transport : projet de ligne LGV rappelé.	
« Ajouter une information sur le projet de la Virgule de Sablé sur Sarthe (4 kms de voie environ). » Avis du Conseil Régional	Volet 2 page 65	Ajout du texte suivant : « A noter que le projet de la Virgule de Sablé-sur-Sarthe (4 kms de voie environ), constituera un progrès significatif pour l'aménagement du territoire. En effet, cette nouvelle liaison devrait permettre de rejoindre Laval à Nantes en moins d'1h40 au lieu de 2h15 aujourd'hui et à Angers en 50 minutes environ au lieu de 1h30 aujourd'hui. »	Page 69
« Le SCoT ne mentionne pas les randonnées pédestres comme l'un des axes forts de la proposition touristique du Pays de Meslay-Grez. » Avis du Conseil Régional	Volet 2 page 67	Texte complété sur le thème des modes doux : « Les modes doux : un usage de loisir (...) Une réflexion est en cours sur la refonte du maillage des circuits de randonnée pédestres/équestres et cyclo avec une continuité entre eux. La volonté de la Communauté de Communes est d'exploiter davantage l'axe structurant que constitue le halage le long de la Moyenne en y connectant des chemins de randonnée permettant de se connecter à la Vallée de la Sarthe »	

2 - PADD		SCoT du Pays de Meslay-Grez	
« En page 65 du volet du Rapport de présentation, il convient de préciser que le territoire du SCoT du Pays de Meslay-Grez est traversé par trois axes structurants : (...). » Avis de l'Etat	Page 24	Texte modifié : « Deux -trois axes majeurs se distinguent par leur rôle structurant : la départementale RD21, la RD28 et la départementale RD20. Ces axes à grande circulation font partie des itinéraires prioritaires à l'échelle départementale. »	
« Elle aurait également dû être proposée au regard du projet routier de contournement de Meslay-du-Maine, en fonction de son état d'avancement, dans la mesure où celui-ci est intégré au SCoT (PADD page 24 et prescription 10 du DOO). » Avis de l'Autorité Environnementale	Page 24	Ajout du texte suivant : « La recherche d'une solution pour le trafic poids lourds au sein de Meslay-du-Maine reste d'actualité (contournement, boulevard urbain...) dans le cadre de l'objectif affiché de reconquête du centre-bourg et de densification (habitat, commerces...). »	
3 - DOO			
« La Région nuance la recommandation qui indique que « l'aménagement des aires sera possible dans le tissu existant ainsi qu'en dehors des enveloppes urbaines ». En effet, il est nécessaire d'avoir une approche structurée de la localisation des aires, en lien avec le tissu urbain existant ou bien localisée sur des nœuds routiers. » Avis du Conseil Régional	Page 13	Modification de la [P8] (texte complémentaire et correction) : « L'aménagement d'aires de covoiturage sera possible dans le tissu urbain existant ainsi qu'en dehors des enveloppes urbaines existantes. Il sera nécessaire d'avoir en partenariat avec la Région et le Département une approche structurée de la localisation des aires, en lien avec le tissu urbain existant ou bien localisée sur des nœuds routiers. »	
« Ainsi, des prescriptions concernant ce type de liaisons (accompagnées ou non d'une liaison douce) pourraient être introduites dans le DOO et le PADD (...) » Avis du Conseil Départemental.	Page 14	Complément au texte de la [R7] (texte complémentaire) : « En liaison avec le Conseil Départemental au cas par cas, des aménagements de liaisons douces seront étudiés au travers leur faisabilité et des flux potentiels. »	

4 - THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT - PAYSAGES »

Observations formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA) ou le commissaire-enquêteur	N° de page du document arrêté le 31 mars 2015	Réponse de la Communauté de Communes	N° de page modifiée du document approuvé
1 - Rapport de présentation			
« Le tableau figurant en page 37 du DOO comporte trois inexactitudes, à savoir : 1 - Le constat de la consommation foncière entre 2001 et 2010 (137,3 hectares) ne doit pas intégrer la consommation foncière liée aux carrières (29 hectares). 2 - La consommation foncière annuelle entre 2001 et 2010 est de 10,8 hectares et non de 15,3 hectares. 3 - L'objectif de réduction de la consommation foncière sur 20 ans n'est plus de 31 % mais quasi nul. » Avis de l'Etat	Volet 2 Page 107	Précision sur l'analyse de la consommation de l'espace : « Entre 2001 et 2010 (pas de temps de 9 années), les espaces artificialisés ont progressé de 30 ha/an, imputable à 29% à l'habitat. »	
Avis de l'Etat	Volet 3 page 12	Actualisation du texte : « Conformément au Grenelle de l'Environnement, le SCoT doit intégrer les objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire qui est en cours d'élaboration (approbation prévue pour 2013). a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 30 octobre 2015. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, une étude de la trame verte et bleue a été réalisée et sera présentée ci-après afin d'anticiper les éléments du SRCE, en application de l'enjeu national de lutte contre la perte de biodiversité. »	
Avis de l'Etat	Volet 3 page 13	Correction du texte : « Outre ses intérêts floristiques (espèces d'intérêt communautaire prioritaire notamment l'Ecaïlle-chinée) et faunistiques (en particulier l'Ecaïlle chinée, d'importantes colonies de chiroptères et la présence de l'Agrion de mercure, un odonate zygoptère), (...) »	
	Volet 3 page 16	Tableau mis à jour et proposé en format A3	
Avis de l'Etat	Volet 3 page 18	Tableau mis à jour et mise en page revue.	

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
Avis de l'Etat	Volet 3 page 19	Carte modifiée et ajout d'une carte sur les espaces protégés : 
Avis de l'Etat	Volet 3 page 19	Paragraphe sur les zones potentiellement humides corrigé et complété : « Ce paragraphe dresse donc la synthèse de l'étude. L'étude détaillée est disponible sur demande à la communauté de communes jointe en annexe de l'EIE. Les zones humides sont des milieux divers, complexes, fragiles et extrêmement riches, menacés à l'échelle mondiale. En France, 67 % de leur surface ont ainsi été perdus depuis le début du 20ème siècle dont la moitié entre 1960 et 1990. A noter : si les plans d'eau peuvent effectivement contribuer à la qualité paysagère, il est important de préciser qu'ils peuvent constituer une source de dégradation de la qualité des eaux, et qu'ils ne sont pas toujours compatibles avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), et de la trame bleue. L'objectif de ce travail de l'étude sur les zones humides est a été d'inventorier, localiser et cartographier les zones humides potentielles du territoire, pour : (...) »
Avis de l'Etat	Volet 3 page 21	Modification du format (passage du A4 au A3) de la carte sur les zones humides potentielles et mares.
Avis de l'Etat	Volet 3 page 25	Adaptation du texte sur le SRCE : « Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire est en cours d'élaboration - l'adoption du document est prévue fin 2013/début 2014 - a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Le SCoT doit alors se mettre en conformité avec prendre en compte les orientations du document. Le travail méthodologique sur la spatialisation de la trame verte et bleue

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
		« régionale s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2012. Les cartes obtenues sont encore en cours de validation et seront exploitées lors des ateliers géographiques départementaux qui se dérouleront au premier trimestre 2013. »
Avis de l'Etat	Volet 3 pages 25 à 36	Refonte complète de la partie 2.4.2 Définition de la Trame Verte et Bleue du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Propositions de cartes en format A3 + ajout d'une carte sur la hiérarchisation des corridors écologiques
Avis de l'Etat	Volet 3 page 38	Nouvelle hiérarchisation des enjeux.
Avis de l'Etat	Volet 3 page 51	Ajustement de la référence réglementaire : <u>Loi du 31 décembre 1913 sur les classements et l'inscription des monuments historiques - Code du Patrimoine - Livre V : archéologie, et Livre VI : monuments historiques</u>
« Comme le précise l'article L. 111-1-1 du Code l'Urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) doivent prendre en compte les plans climat-énergie territoriaux (PCET) lorsqu'ils existent. » Avis de l'Etat	Volet 3 page 72	Actualisation du texte sur le SRCAE : « Les travaux d'élaboration du SRCAE des Pays de la Loire ont été lancés le 6 juin 2011. Suites aux travaux réalisés en concertation et aux débats régionaux et nationaux qui se tiendront sur la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, le SRCAE sera finalisé courant 2013 suite à la promulgation de la loi de programmation de l'énergie qui devrait être votée en juin 2013 par le Parlement - a été approuvé le 18 avril 2014. »
Avis de l'Etat (fiche thématique 5).	Volet 3 page 83	Ajout du texte suivant : « Par ailleurs, le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (PDGDBTP) a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2015. »
	Volet 3 page 83	Texte actualisé : « Sur le territoire du SCoT, la commune de Chéméré-le-Roi et de la Cropte possèdent une ISDI. »
« Compléter l'EIE sur cette thématique (risques naturels, risques liés au transport de matière dangereuse). » Avis de l'Etat (fiche thématique 5).	Volet 3 page 89	Texte actualisé : « Selon le DDRM du département de la Mayenne, 3 communes du territoire du SCoT ont une vulnérabilité forte : Meslay-du-Maine, La Cropte et Baillé-Arquenay. »

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
Idem	Volet 3 page 90	Ajout de texte suivant : « Dans l'objectif de réduire le risque d'apparition de désordre pour les constructions situées en secteur sujet à retrait-gonflement d'argile, ces dernières prennent en compte les dispositions du guide « Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel », MEDAD ». Les grands principes sont les suivants : réaliser une étude de sol préalable ; adapter les fondations ; rigidifier la structure ; désolidariser les bâtiments accolés ; éviter les variations localisées d'humidité ; éloigner les arbres. »
« Recommander les règles constructives pour le retrait-gonflement des argiles. » Avis de l'Etat (fiche thématique 5).	Volet 3 page 92	Ajout de texte suivant : « Les principes généraux d'une construction parasismique (source : planseisme.fr) : »
Avis de l'Etat (fiche thématique 5).	Volet 3 page 97	Texte actualisé : « Plusieurs lignes de fret secondaires sont présentes sur le département : (...) - Château-Gonthier à Sablé-sur-Sarthe. Cette ligne secondaire traverse trois quatre communes au Sud du territoire du SCoT : Grez-en-Bouère, Bouère, Saint Loup du Dorat et Saint-Brice. »
Avis de l'Etat	Volet 3 page 101	Adaptation du texte : « L'article 23 de la Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le décret 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 posent les principes de la prise en compte des nuisances sonores liées au transport, pour la construction de bâtiment à proximité de ces axes. L'arrêté du 30 mai 1996 a été modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit. En application de la loi sur le bruit du 13 décembre 1996-31 décembre 1992, les infrastructures de transports terrestres sont classées par arrêté préfectoral en 5 catégories, selon le niveau de bruit qu'elles engendrent (la catégorie 1 étant la plus bruyante). »
Avis de l'Etat	Volet 3 page 102	Texte complété et corrigé : « Certaines infrastructures routières du territoire du SCoT sont concernées par une classification sonore (Catégorie 3), mais aucune d'entre-elles sur le territoire n'est concernée par la PPBE. Etat du département de la Mayenne, il convient également de préciser que la RN 165, traversant la commune de Villiers-Charlemagne, est identifiée par les cartes de bruit stratégiques de 2 ^{ème} échéance et prise en compte dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de 2 ^{ème} échéance de l'Etat en Mayenne. »

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
Avis de l'Etat	Volet 3	Ajout d'annexes : ANNEXE 1 de l'Etat Initial de l'Environnement : Volet TRAME VERTE ET BLEUE). ANNEXE 2 : Inventaire des zones humides la Communauté de communes Pays de Meslay-Grez Mai 2014 + Atlas cartographique Dossier cartographique : - TVB (3 cartes : carte « ZNIEFF », carte « Espace protégé », carte Hiérarchisation des corridors écologiques ») ; - et zones susceptibles d'être touchées de manière notable : une carte générale et 5 cartes de secteur (secteur 1 Bazougers ; secteur 2 Meslay-du-Maine ; Secteur 3 : Villiers-Charlemagne ; Secteur 4 : Ballée ; secteur 5 : Bouère et Grez-en-Bouère)
Préciser la méthodologie de l'EE. Avis de l'Etat	Volet 4 Page 5	Volet 4 pages 6 et 7
Avis de l'Etat	Volet 4 page 37	Ajout d'un chapitre : 2.2 – Analyse des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet de SCoT
« Proposition de 3 indicateurs de suivi complémentaires : 1 - Nombre d'opérations de valorisation et de restauration du patrimoine bâti protégé et non protégé au titre des monuments historiques. 2 - Nombre de protections au titre des monuments historiques. 3 - Nombre de PLU et rapports de présentation des cartes communales comportant une identification des éléments identitaires. » Avis de la DRAC	Volet 5 page 9	Ajout des indicateurs suivants en complément de l'indicateur n° 21 (indicateur de qualité paysagère et patrimoniale) : « 1 - Nombre d'opérations de valorisation et de restauration du patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques. 2 - Nombre de protections au titre des monuments historiques. »
2 - PADD		
Avis de l'Etat	Page 49	Complément de texte : « III-3.2. Encourager une gestion plus économe de l'eau et préserver la qualité de la ressource - Respecter les objectifs du SDAGE Loire Bretagne afin d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des masses d'eau en 2015 fixé par la Directive Cadre sur l'Eau, et de préserver la qualité des eaux brutes des captages (en lien avec la présence de captages Grenelle sur le territoire afin de réduire la teneur en nitrate de l'eau). »

3 - DDO		SCoT du Pays de Meslay-Grez	
<p>« La P 20 du DDO pourrait éventuellement citer les éoliennes pour éviter une contradiction avec la P 38. » Avis du Conseil Régional.</p> <p>Remarque du Commissaire-enquêteur sur l'intégration du Schéma Départemental des Carrières.</p>	Page 22	<p>Modification de la [P20] :</p> <p>« Le mitage en milieu agricole sera interdit : aucune construction non liée à une activité agricole ou ne bénéficiant à l'activité agricole ne sera autorisée dans les espaces agricoles sauf le changement de destination de bâtiments agricoles remarquables ou l'implantation d'un équipement d'intérêt général (niveau communal ou intercommunal) lié notamment à la production d'énergie (stations électriques, éoliennes...) ou au traitement des déchets (solides ou liquides) qui peuvent être exceptionnellement implantés dans les espaces agricoles.</p> <p>Par ailleurs, les carrières et les gravières peuvent être implantées dans les zones agricoles et les zones naturelles, sous réserve de ne pas impacter la fonctionnalité écologique du milieu. »</p>	
Avis de l'Etat	Page 26	<p>Modification de la P22 :</p> <p>« <u>Sous-trame des milieux boisés et ouverts</u></p> <p>Ces secteurs sont définis comme inconstructibles et font, au minimum, l'objet d'un classement en zone naturelle (N) stricte dans les PLU. Toutefois, les installations légères et ouvrages nécessaires à leur gestion et à leur valorisation (agricole, forestière, ouverture au public) n'impliquant pas de voirie et parkings de stationnement imperméabilisés supplémentaires sont autorisés.</p> <p>Ces espaces ne font pas l'objet de nouvelle construction, sauf ouvrages légers nécessaires à la gestion, à la valorisation des sites (écologique, agricole, forestière) et à une fréquentation par le public maîtrisée n'impliquant pas de voirie et parkings, ou de stationnement imperméabilisés supplémentaires. »</p>	
<p>Remarque sur les zones humides Avis de l'Etat.</p>	Page 27	<p>Modification de la [P23] :</p> <p>« <u>Cours d'eau, mares et zones humides</u></p> <p>Les cours d'eau jouent un double rôle au sein d'une Trame Verte et Bleue. En effet, ils sont à la fois réservoirs de biodiversité et corridors, notamment grâce aux milieux connexes qui les bordent.</p> <p>Tous les cours d'eau sont protégés au même titre que la sous-trame des milieux aquatiques des réservoirs de biodiversité (cf. [P21]).</p> <p>L'élaboration des documents d'urbanisme locaux s'accompagne d'un inventaire fin des zones humides fonctionnelles et des zones humides répondant aux critères du Code de l'Environnement dans les zones ouvertes à l'urbanisation, et en accord avec l'application du SDAGE et des SAGE. Le niveau de protection est adapté à l'intérêt fonctionnel des zones humides et leur état d'artificialisation. Un zonage adapté est requis pour ces espaces. Les communes s'appuieront notamment sur les cartes pédologiques du Conseil Départemental, validée en CODERST le 12 septembre 2013. »</p>	
Avis de l'Etat	Page 28	<p>Modification de la [P24] (texte complémentaire) :</p> <p>« Les secteurs d'aménagement urbain devront intégrer, autant que faire se peut, le maintien et la restauration des continuités écologiques afin de garantir la fonctionnalité des espaces écologiques (ex : transparence écologique des ouvrages, aménagement de noue, limitation de l'imperméabilisation des surfaces et maintien de zones enherbées, conservation d'espaces de nature, absence de clôtures...). »</p>	SCoT du Pays de Meslay-Grez
Avis de l'Etat	Page 28	<p>Modification de la [R14] (texte complémentaire) :</p> <p>« Il est recommandé d'identifier les linéaires de haies sous forme d'inventaire. Les communes pourront utilement se référer au guide méthodologique bocage réalisé par la DDT et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Il est proposé à travers ce guide d'intégrer dans chaque démarche d'élaboration ou de révision d'un PLU de réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif du bocage en identifiant et en hiérarchisant les haies et talus en fonction de leurs caractéristiques environnementales, économiques et sociales. Cet état des lieux est une photographie à l'instant T du maillage bocager et permettra de comprendre, par comparaison, son évolution ; de définir les modalités de protection des haies et talus modulées en fonction des enjeux environnementaux, économiques et sociaux ; d'organiser avec la profession agricole locale et les propriétaires, une concertation sur les enjeux de la préservation du bocage, du démarrage des études à l'arrêt de projet du PLU.</p> <p>La Région accompagne les territoires souhaitant engager des travaux de préservation et de reconstruction de la Trame Verte et Bleue. Les réseaux de haies peuvent faire l'objet d'une restauration en partenariat avec les professionnels, notamment les haies perpendiculaires aux pentes, qui jouent un rôle hydraulique important. »</p>	
<p>Lecture de la carte TVB. Avis de l'Etat</p>	Page 29	Renvoi aux annexes pour disposer d'un format A3 du document graphique n°2 : synthèse des éléments de la Trame Verte et Bleue à préserver.	
<p>« Le tableau figurant en page 37 du DDO comporte trois inexactitudes, à savoir : 1 - Le constat de la consommation foncière entre 2001 et 2010 (137,3 hectares) ne doit pas intégrer la consommation foncière liée aux carrières (29 hectares). 2 - La consommation foncière annuelle entre 2001 et 2010 est de 10,8 hectares et non de 15,3 hectares. 3 - L'objectif de réduction de la consommation foncière sur 20 ans n'est plus de 31 % mais quasi nul. » Avis de l'Etat</p>	Page 37	Ajout d'un texte pour préciser le constat établi sur la consommation de l'espace entre 2001 et 2010.	

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
Avis de l'Etat	Page 41	Modification de la [P37] (texte complémentaire) : « Des formes urbaines adaptées pour un habitat économe en énergie seront à promouvoir. Il s'agit d'intégrer dans le cadre des futures opérations d'aménagement (activité économique, habitat, commerce, tertiaire) des principes en faveur d'une orientation des constructions qui tiennent compte des conditions climatiques, des apports solaires et des vents dominants. Il s'agit également de développer des formes urbaines plus compactes afin de limiter les déperditions d'énergies. »
Avis de l'Etat	Page 43	Modification de la [P39] (texte complémentaire) : « (...) Les communes assureront la compatibilité des projets avec la capacité de la ressource en eau potable dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme local et/ou préalablement à toute ouverture à l'urbanisation de zone ou à toute création de zone urbaine. Les documents d'urbanisme anticipent les besoins en eau potable et l'évolution de la ressource (nouveaux captages, interconnexions de réseaux, etc.). Les documents prévoient, le cas échéant, les espaces nécessaires aux ouvrages de sécurisation et de distribution (stockage, canalisations, etc.). »
Avis de l'Etat	Page 43	Modification de la [P41] (texte complémentaire) : « Dans l'élaboration des projets d'aménagement et de construction la gestion des eaux pluviales devra être intégrée le plus tôt possible. Ils devront autant que possible : - limiter l'imperméabilisation des sols, dans ce sens et en l'absence d'une étude locale précisant la valeur du débit de fuite autorisé, le SCoT fixe un rejet à un débit de fuite maximal de 2l/s/ha pour une pluie décennale conformément au SDAGE ; (...) »
Avis de l'Etat	Page 44	Modification de la [R23] (texte complémentaire) : « (...) Le DOO affirme la volonté de mieux valoriser les déchets de compostage par une plus grande association de la population (accès des particuliers au compost issu de leurs apports). »
Avis de l'Etat	Page 45	Modification de la [P43] (texte complémentaire et correction) : « <u>Concernant le risque inondation par ruissellement</u> L'imperméabilisation et les débits de fuite devront être maîtrisés en zone urbanisée pour limiter le risque en aval. Les documents d'urbanisme locaux exposeront dans leur règlement les dispositions prises afin de limiter l'imperméabilisation des sols et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à

SCoT du Pays de Meslay-Grez		
		l'échelle de la parcelle dans les nouvelles opérations (noues, bassins, toitures végétalisées, parkings semi-imperméabilisés, etc.) (réaménagement ou création de zone urbaine, aire de covoiturage, infrastructure routière, zone d'activités ou commerciales, etc.). A titre d'exemple : noues, bassins, toitures végétalisées, parkings semi-imperméabilisés, etc. »
Avis de l'Etat	Page 46	Modification de la [P43] (texte complémentaire) : « <u>Concernant le risque industrie</u> Les activités nouvelles générant des risques importants (SEVESO par exemple) devront être localisées à distance des zones urbanisées ou à urbaniser et des espaces naturels remarquables. Elles seront accompagnées de mesures de limitation du risque à la source. Les documents d'urbanisme des communes de Bouère et de Grez-en-Bouère devront tenir compte des futurs PPRT en cours d'élaboration ainsi que des prescriptions émises par les services de l'Etat liées au site d'Aprochim et qui seront issues des études que l'Etat aura prescrites. »
Avis de l'Etat	Page 46	Ajout de la [R24] : « <u>Concernant le risque de retrait/gonflement des argiles</u> : Dans l'objectif de réduire le risque d'apparition de désordre pour les constructions situées en secteur sujet à retrait-gonflement d'argile, il est recommandé aux communes de prendre en compte les dispositions du guide « Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?, MEDAD ». Les grands principes sont les suivants : réaliser une étude de sol préalable ; adapter les fondations ; rigidifier la structure ; désolidariser les bâtiments accolés ; éviter les variations localisées d'humidité ; éloigner les arbres. »

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Sur la question du logement, Jean-Claude BREHIN fait part aux membres du Conseil communautaire du courrier du Préfet qu'il a reçu pour la commune de St Loup du Dorat ainsi que la commune de St Brice concernant leur demande auprès de Mayenne Habitat, de la construction de logements sociaux. En effet, si leur demande est acceptée pour

cette année, il y est précisé que leur projet n'est pas en cohérence avec le plan départemental de l'habitat qui préconise un développement dans les centralités. Pour Mr Boizard, cela confirme l'intérêt d'élaborer rapidement un Programme Local de l'Habitat qui permettra notamment de qualifier la demande locative (type, localisation ...).

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Approuve les ajustements apportés au dossier de SCoT arrêté le 31 mars 2015, dont la liste est annexée au présent rapport, et en conséquence décide d'approuver le SCoT dans sa version modifiée du 22 mars 2016.**
- **Dit que la présente délibération portant approbation du SCoT en date du 22 mars 2016 sera affichée au siège de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez pendant un mois et transmise au Préfet ;**
- **Dit que la présente délibération portant approbation du SCoT en date du 22 mars 2016 sera transmise aux 23 communes couvertes par le SCoT pour affichage ;**
- **Dit que la mention de ces affichages et des lieux de consultation du SCoT approuvé sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;**
- **Dit que le SCoT approuvé et rendu exécutoire sera :**
 - . **Transmis aux Personnes Publiques Associées et aux communes comprises dans son périmètre ;**
 - . **Tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, ainsi que dans chaque mairie, aux heures d'ouverture habituelles ;**
- **Dit que le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de sa notification au siège de la Communauté de communes ;**
- **Autorise le Président à prendre tous les actes nécessaires à la procédure d'approbation du SCoT**
- **Rappelle que la présente délibération produit ses effets juridiques à compter de la date d'exécution de l'ensemble de ces formalités et devient exécutoire deux mois après sa transmission au Préfet.**

Dossier N°3 – Rapports budgétaires commission économique

Jacky Chauveau, Vice-président en charge de la commission économique de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2016 de la commission économique, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

I - ACTION : MISSION ECONOMIQUE

A - Ambition du programme

Contribuer au développement économique du territoire et à l'emploi en favorisant l'accompagnement des porteurs de projets publics ou privés, en assurant un suivi des entreprises, et en encourageant la création et le développement des entreprises.

B - Objectifs 2016

- Encourager la création de nouvelles entreprises et le développement de celles déjà en place
- Accroître la présence de la CCPMG auprès de l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire notamment par l'accompagnement du Club des Entrepreneurs
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie économique à l'horizon 2020
- Favoriser l'emploi sur le territoire
- Favoriser l'arrivée du Très Haut Débit sur le Pays de Meslay-Grez

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I – 01

MISSION ECONOMIQUE

La mission économique est assurée par 1,1 poste réparti entre un chargé de mission (60 %) et assistante (50 %).

Leurs missions sont :

- Appui aux porteurs de projets privés et publics
- Gestion des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprises
- Suivi des dossiers économiques
- Suivi et instruction des dossiers Initiative Mayenne
- Appui au Club des entrepreneurs

Rapport I – 02

PRETS D'HONNEUR

Prêts à taux 0 % aux créateurs de nouvelles entreprises. 61 dossiers sont actuellement en cours de remboursement. La CCPMG a actuellement un solde négatif au près de Initiative Mayenne de 19 224 €.

Pour 2016, il est proposé de prévoir un abondement à Initiative Mayenne à hauteur de 10 000 €. Concernant la cotisation Initiative Mayenne, elle se compose d'une part fixe de 230 € puis d'un montant forfaitaire qui était de 70 € /dossier actif. Ce montant n'ayant pas bougé depuis 10 ans, Initiative Mayenne entend l'augmenter progressivement pour prendre en considération l'augmentation du nombre de dossiers traités. Il y a donc lieu de prévoir en 2016 un budget total de 4 500 €.

Rapport I – 26

SOCIETE DES COURSES

- Depuis 2014, la recette PMU est versée à la Communauté de communes. Ainsi, le Conseil communautaire a validé le principe de la signature avec la Société des courses d'une convention qui stipule que la CCPMG ne s'engage à verser la subvention à la Société des courses que dans le cadre où elle bénéficie d'un versement de produits de paris en ligne. En 2015, 55 991,04 € ont été versés par le PMU à la CCPMG et 27 995,52 € ont été reversés à la Société des Courses soit à hauteur de 50 % et dans la limite de 30 000 €.

Rapport I – 27

CLUB DES ENTREPRENEURS

Soutien administratif au Club des entrepreneurs du Pays de Meslay-Grez qui comprend 40 adhérents.

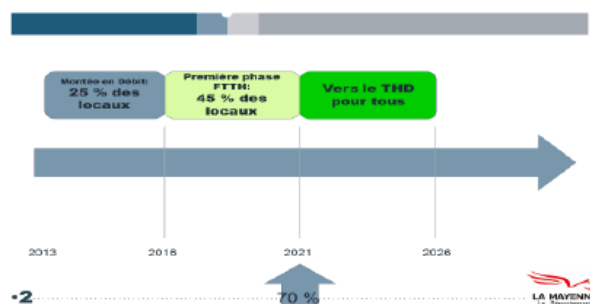
En 2016, le Club prévoit de visiter le chantier de la piscine de Meslay du Maine et d'organiser un tournoi de bubble-foot inter-entreprises. Une subvention de 500 € sera versée pour l'organisation de cette manifestation.

Rapport I – 28

AMENAGEMENT NUMERIQUE

• Dans le contexte national « France Très Haut Débit », le Conseil Départemental de la Mayenne a réalisé une première phase de montée en débit entre 2013 et 2016

• Il reste aujourd'hui à amener la fibre optique jusque chez l'habitant (FTTH).



- Pour la 1^{ère} phase de la FTTH, la Commission des Maires souhaite retenir le scénario 3 – 100 % du territoire couvert par le FTTH – Ce scénario ne pourra être acceptable que si nous faisons de cet aménagement numérique un choix prioritaire sur lequel nous mobilisons les crédits pouvant nous être attribués dans le cadre des différents contrats à venir (Département- Région). Une enveloppe de 700 000 € est inscrite à ce titre au budget 2016 (soit 3,5M € sur 5 ans) démontrant ainsi la volonté d'engagement du territoire (il est proposé d'autofinancer une partie à hauteur de l'excédent du budget soit 358 108,31€).
- L'hypothèse du recours à la fiscalité locale a aussi été évoquée.
- C'est le Conseil Départemental qui décidera au niveau du Département.
- Plusieurs entreprises de la ZA de Bazougers souhaitent pouvoir bénéficier de la fibre optique très rapidement. Suite à notre demande, une étude a été diligentée par les services du Conseil Départemental. Le coût estimé de la réalisation des connexions et de l'adduction vers le réseau de l'Agglomération de Laval ne sera pas inférieur à 80 000 €. Cette solution n'aurait d'intérêt que si la ZAPM de Bazougers n'était pas retenue dans le projet de phase 1.

D – Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
Rapport I-1	Mission Economique	-46 419,34 €	68 437,00 €	20 000,00 €	-48 437,00 €
Rapport I-2	Prêts d'honneur	-13 371,40 €	14 700,00 €	0,00 €	-14 700,00 €
Rapport I-26	Société des courses	27 995,52 €	27 995,00 €	55 991,00 €	27 996,00 €
Rapport I-27	Club des entrepreneurs	62,93 €	1 000,00 €	500,00 €	-500,00 €
Rapport I-28	Aménagement numérique	0,00 €	700 000,00 €	341 891,69 €	-358 108,31 €
TOTAL Mission Economique		31 732,29 €	812 132,00 €	418 382,69 €	-393 749,31 €

- Il est proposé d'autofinancer une partie de l'opération Aménagement numérique à hauteur de l'excédent du budget soit 358 108,31€

II - ACTION : MULTISERVICES/DERNIER COMMERCE

Rapport I – 03

DERNIER COMMERCE A LA BAZOUGE DE CHERERE

La compétence « Dernier commerce » ayant été transférée aux communes en 2010, tous les commerces ont été vendus.

Concernant celui de La Bazouge de Chéméré, la vente du commerce à la commune a été effectuée en 2013 pour un montant de 176 030,44 €

Cependant en 2014, les services de l'Etat ont attribué au projet une subvention au titre du FISAC qui s'est élevée à 78 485,02 €. La compétence ayant été transférée, cette subvention a été reversée en 2015 à la commune.

Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-3	Dernier commerce à la Bazouge de Chéméré	-78 485,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Multiservices/Dernier commerce		-78 485,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

III - ACTION : AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

A - Ambition du programme

- Favoriser le développement économique du Pays par une offre de terrains disponibles répartie sur l'ensemble du territoire et capable de répondre aux différentes demandes.
- Encourager la création, la reprise et le développement d'entreprises artisanales en proposant des terrains adaptés.
- Contribuer au maintien des entreprises déjà implantées sur le territoire, en développant les infrastructures à leur service.

B - Objectifs 2016

- Accroître l'offre et la qualité de terrains disponibles dans un souci d'aménagement du Pays.
- Améliorer la desserte de la zone d'activités du Clos Macé à Bazougers et de la ZI des sports à Meslay du Maine
- Anticiper le développement des zones d'activités au travers l'acquisition de réserves foncières
- Améliorer la visibilité des entreprises déjà implantées sur les zones grâce à une signalétique de qualité
- Répondre à la demande d'entreprises déjà installées en mettant en œuvre les solutions répondant à leur problématique.

C- Moyens mis en oeuvre

Rapport I – 04

ZA DE LA GUITERNIERE – MESLAY DU MAINE

- En 2015, réfection de la tranche n°2 de la voie de la Guiternière : tronçon entre l'entrée de l'entreprise Perrault et la voie verte ainsi que la reprise de la patte d'oie au carrefour de la route de St Denis du Maine. Coût des travaux : 39 111 €
- En 2016, il est prévu de réaliser des travaux de récupération des eaux de pluie avec la création d'un bassin de 80 m3, Coût des travaux : 4 000 €



Rapport I – 05

ZA DE LA CHALOPINIÈRE – MESLAY DU MAINE

- Dans le cadre de la construction du bâtiment Méthodes Usinage, il y a lieu de prévoir l'accès à cette parcelle, coût estimé = 10 000 €

Rapport I – 06

ZI DES SPORTS – MESLAY DU MAINE

- En 2015, il a été réalisé le reprofilage de la placette de retournement SOTIRA en mobocouche. Coût des travaux : 13 500 €



Rapport I – 07

ZA DU POTEAU – VILLIERS CHARLEMAGNE

- Comme sur les zones d'activités de Meslay du Maine, Bouère et Grez en Bouère, mise en place d'une nouvelle signalétique sur la ZA du Poteau. Coût = 6 500 €
- Après relance de l'état, les bornages sont en cours des terrains situés en bordure de la RN 162. Ils permettront ensuite de procéder à l'acquisition de ces terrains auprès de France Domaine,

Rapport I – 08

ZA DE ST LOUP DU DORAT

- Comme sur les autres zones d'activités, mise à jour du totem de la zone. Coût = 1 600 €
- La commune de St Loup du Dorat a été contactée par plusieurs entreprises qui souhaiteraient construire un bâtiment pour leur entreprise sur la commune, mais pas sur la surface restante de la ZA, compte-tenu du peu de visibilité qu'elle offre. Aussi, la commune souhaiterait pouvoir modifier le zonage actuel de son terrain de foot (actuellement NC) afin de permettre la création d'une nouvelle zone. Une déclaration de projet doit être réalisée en ce sens.

Rapport I – 09

ZA DE BAZOUGERS

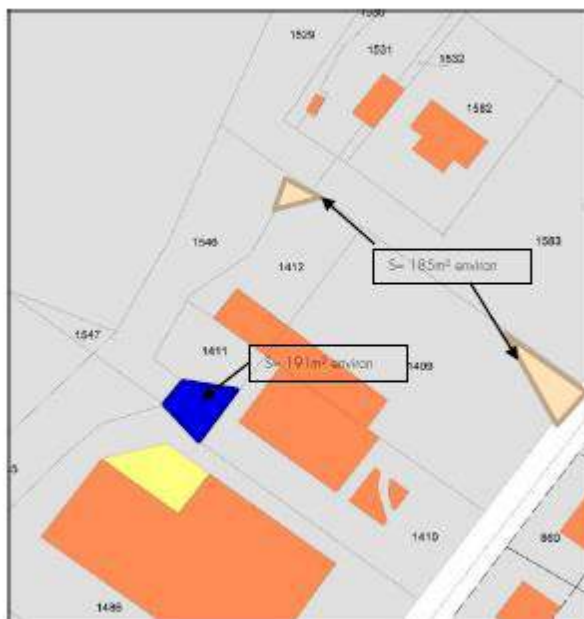
CLOS MACÉ 1

- Comme sur les zones d'activités de Meslay du Maine, Bouère et Grez en Bouère, mise en place d'une nouvelle signalétique sur la ZA du Clos Macé. Coût = 9 800 €
- Dans le cadre des travaux d'extension de l'entreprise Laser 53, des travaux de création d'une voie nouvelle ont débuté en 2015 pour un coût total de 42 500 €
- Travaux de voirie : la chaussée en enrobé sur la partie située entre Lokicoup et la déchèterie présente des fissures et des dégradations importantes. Un renforcement s'avère nécessaire en 2016. Coût des travaux estimés : 19 700 € HT
- Il est proposé de réaliser la reprise de la contre-voie devant Réamétal, Coût estimé : 10 500 €



CLOS MACÉ 1

- Echange avec Lokicoup d'une surface de terrain de 191 m² pour pouvoir clore son site contre une surface équivalente permettant la création de la nouvelle voie de long de l'entreprise Lokicoup. L'acte d'échange est en cours de signature



Rapport I – 10
ZA DE GREZ EN BOUERE

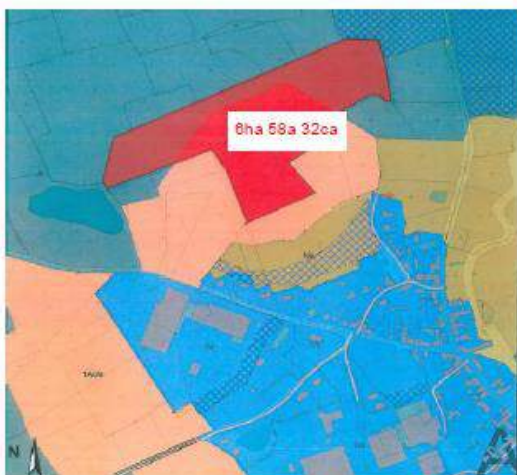
- Surface disponible ZA des sports : 4 000 m² environ

Rapport I – 11
ZA DE BOUERE

- Surface disponible ZA du Poteau : 6700m² environ

Rapport I – 12
ZA DE BALLEE

- Acquisition en 2015 d'une surface de 6ha 58a 29ca correspondant à une partie des terrains mis en vente par la SAFER pour un montant de 31 962 €. Acte signé le 21 décembre 2015 (payé sur 2016)



D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de la Guiternière et du Fresne	-114 257,87 €	33 700,00 €	11 827,33 €	-21 872,67 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de la Chalopinière	1 000,00 €	20 058,00 €	16 237,00 €	-3 821,00 €
Rapport I-6	ZI intercommunale des sports	-409,46 €	13 920,00 €	2 215,00 €	-11 705,00 €
Rapport I-7	ZA intercommunale Villiers-Charlemagne	-23 699,20 €	18 203,00 €	1 251,50 €	-16 951,50 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	777,00 €	2 539,00 €	1 698,00 €	-841,00 €
Rapport I-9	ZA intercommunale de Bazougers	-14 931,09 €	70 477,00 €	8 476,00 €	-62 001,00 €
Rapport I-10	ZA Grez en Bouère	12 331,57 €	2 810,00 €	11 620,60 €	8 810,60 €
Rapport I-11	ZA Bouère	29 305,84 €	9 160,00 €	70,00 €	-9 090,00 €
Rapport I-12	ZA de Ballée	-186,45 €	44 860,60 €	10 309,00 €	-34 551,60 €
TOTAL Zones d'activités		-110 069,66 €	215 727,60 €	63 704,43 €	-152 023,17 €

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-4	ZA intercommunale de la Guiternière et du Fresne	-120 855,20 €	33 700,00 €	5 230,00 €	-28 470,00 €
Rapport I-5	ZA intercommunale de la Chalopinière	1 000,00 €	20 058,00 €	16 237,00 €	-3 821,00 €
Rapport I-6	ZI intercommunale des sports	-409,46 €	420,00 €	0,00 €	-420,00 €
Rapport I-7	ZA intercommunale Villiers-Charlemagne	-24 485,70 €	11 703,00 €	465,00 €	-11 238,00 €
Rapport I-8	ZA intercommunale de St Loup du Dorat	-879,00 €	939,00 €	0,00 €	-939,00 €
Rapport I-9	ZA intercommunale de Bazougers	-14 931,09 €	70 477,00 €	663,00 €	-69 814,00 €
Rapport I-10	ZA Grez en Bouère	12 331,57 €	2 810,00 €	11 620,60 €	8 810,60 €
Rapport I-11	ZA Bouère	29 305,84 €	9 160,00 €	70,00 €	-9 090,00 €
Rapport I-12	ZA de Ballée	-186,45 €	1 625,00 €	10 309,00 €	8 684,00 €
TOTAL Zones d'activités		-119 109,49 €	150 892,00 €	44 594,60 €	-106 297,40 €

IV - ACTION : BATIMENTS INDUSTRIELS

A - Ambition du programme

- Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, pour attirer de nouvelles entreprises et répondre aux nouveaux besoins de celles déjà en place.

B - Objectifs 2016

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire
- Encourager l'installation de nouvelles entreprises par la construction de bâtiments
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en construisant des bâtiments adaptés à leurs besoins

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I – 14

NORD OUEST DELAQUAGE

- L'entreprise a été placée en liquidation judiciaire en 2012 avec un solde restant dû à la CCPMG de 15 682,98 €. En 2014, un dossier de demande d'admission en non-valeur pour ces dettes de taxes foncières a été transmis à la CCPMG.
- Conformément à la convention signée en 1995, cette somme a été appelée en 2015 à la commune de Grez en Bouère qui a fait son affaire avec la commune de Bouère de la répartition.

Rapport I – 15

SOTIRA

- Pour des raisons de trésorerie, l'entreprise Sotira avait sollicité la CCPMG pour un avenant au crédit-bail afin d'être en règle quant à leur paiement et demandait également l'étalement de 50 % de leurs loyers de 2015, L'avenant au crédit-bail a été signé le 17 avril 2015.

Rapport I – 17

ATELIER RELAIS A MESLAY DU MAINE

- Depuis décembre 2012, location de l'ensemble du bâtiment à une seule entreprise, CEROP53.

Rapport I – 19

ATELIER RELAIS A GREZ EN BOUERE

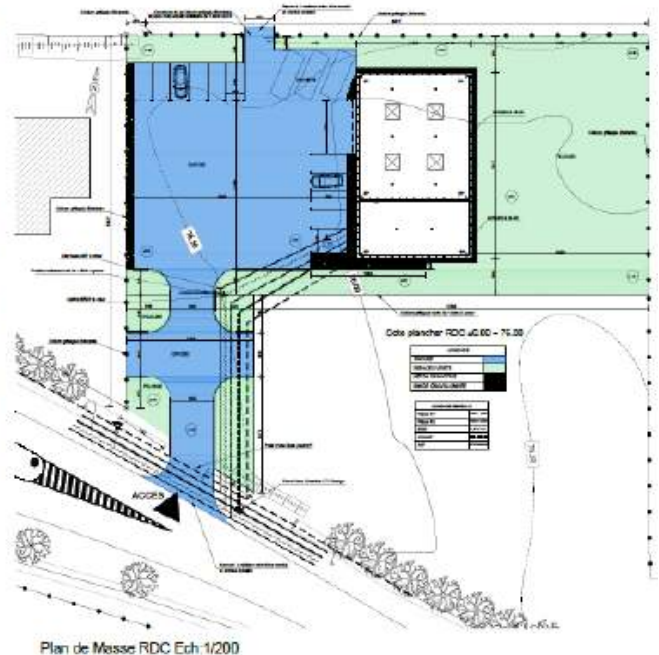
- Suivi du bail commercial en cours avec Sodafgéo depuis juillet 2012. Contacts en cours concernant la vente du bâtiment.

Rapport I – 23

METHODES USINAGE

- L'entreprise a sollicité la CCPMG pour leur construire un bâtiment sur le terrain situé à proximité de leur lieu d'implantation actuel, notamment dans le cadre de leur sous-traitance fréquente pour Artech.
- Il s'agira de la construction d'un bâtiment de 350 m² environ comprenant une partie administrative de 90 m² et une partie atelier technique de 240 m² qui permettra l'implantation d'îlot machines, réception/expédition, contrôle qualité et stockage. Le conseil communautaire en date du 24 novembre 2015 a validé le Stade APS ainsi que le plan de financement suivant :

	CC 30/06/15	Stade APS
DEPENSES		
Travaux+VRD*	460 000,00 €	325 000,00 €
Architecte	55 000,00 €	31 280,00 €
Etudes	14 000,00 €	10 000,00 €
Terrain	14 300,00 €	16 250,00 €
TOTAL	543 300,00 €	382 530,00 €
RECETTES		
DETR	211 600,00 €	183 140,00 €
CCPMG	331 700,00 €	199 390,00 €
TOTAL	543 300,00 €	382 530,00 €



- Le permis de construire a été déposé en janvier 2016. Les travaux devraient débutés en avril 2016
- La mise à disposition du bâtiment à l'entreprise se ferait en bail commercial pour un loyer à hauteur de 1 500 € mensuel maximum

Rapport I – 24

BATIMENT INDUSTRIEL A VILLIERS CHARLEMAGNE

- Location en bail précaire depuis le 1er avril 2014 du bâtiment à 2 entreprises : SARL BAULAIN et DISTRIFUEL 44
- L'entreprise Baulain a sollicité la CCPMG pour mettre en place un crédit-bail sur ce bâtiment à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 15 ans. Le conseil communautaire du 24 novembre 2015 a donné son accord, l'acte est en cours de signature

Rapport I – 25

BATIMENT INDUSTRIEL

- La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a toujours eu une politique volontariste en matière de construction de bâtiments à vocation industrielle ou artisanale, afin d'inciter les entreprises à s'installer sur son territoire.
- Plus aucun bâtiment de cette taille n'étant disponible sur le territoire, il est proposé d'en construire un nouveau dont le lieu et la taille restent à définir.
- Il est proposé d'inscrire au budget la somme de 20 000 € pour des crédits d'études.

D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-14	Nord Ouest Delaquage	15 682,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport I-15	Sotira /Sora	-148 738,07 €	151 865,00 €	168 184,00 €	16 319,00 €
Rapport I-17	Atelier relais Meslay	28 567,97 €	5 110,00 €	32 360,00 €	27 250,00 €
Rapport I-19	Atelier relais Grez en Bouère	10 967,44 €	8 210,00 €	195 943,00 €	187 733,00 €
Rapport I-24	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	381 573,62 €	30 990,00 €	165 269,00 €	134 279,00 €
Rapport I-25	Bâtiment Industriel	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
TOTAL Bâtiments industriels		288 053,94 €	216 175,00 €	581 756,00 €	365 581,00 €

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-14	Nord Ouest Delaquage	15 682,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport I-15	Sotira /Sora	-148 738,07 €	151 865,00 €	168 184,00 €	16 319,00 €
Rapport I-17	Atelier relais Meslay	28 565,28 €	5 110,00 €	32 360,00 €	27 250,00 €
Rapport I-19	Atelier relais Grez en Bouère	10 966,16 €	5 430,00 €	11 890,00 €	6 460,00 €
Rapport I-24	Bâtiment Industriel à Villiers Charlemagne	30 273,62 €	30 990,00 €	25 269,00 €	-5 721,00 €
Rapport I-25	Bâtiment Industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Bâtiments industriels		-63 250,03 €	193 395,00 €	237 703,00 €	44 308,00 €

V - ACTION : BATIMENTS ARTISANAUX

A - Ambition du programme

- Encourager et accompagner le développement économique du territoire grâce à une offre immobilière attractive, de qualité, répondant plus particulièrement aux besoins du tissu artisanal.

B - Objectifs 2016

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises présentes sur le territoire
- Accompagner le développement d'entreprises déjà en place en restant à l'écoute de leurs besoins
- Encourager la création d'entreprises par la construction en immobilier d'entreprises

C - Moyens mis en œuvre

Rapport I – 16

ATELIER RELAIS A BAZOUGERS

Rapport I – 18

CENTRE DE TRI DE LA POSTE A MESLAY DU MAINE

Rapport I – 20

VILLAGE ARTISANS I

- Suivi des baux des entreprises actuellement implantées dans les différents ateliers pour artisans. Au 1^{er} janvier 2016, le loyer mensuel est de 3,25 € HT/m²

Bâtiment	Entreprises	Bail	Début
Grez en Bouère	SARL Gambert	Commercial	01/02/2009
Bouère	SM Toiture	Précaire	22/12/2014
Villiers Charlemagne	FYPAC Distribution	Commercial (en cours)	01/02/2014

- En 2015, la CCPMG a vendu le bâtiment de Meslay du Maine à l'entreprise Dubray-Angot pour un montant de 90 850 €.

Rapport I – 21

VILLAGE ARTISANS II

- Suivi des baux des entreprises actuellement implantées dans les différents ateliers pour artisans. Au 1^{er} janvier 2016, le loyer mensuel est de 3,25 € HT /m²

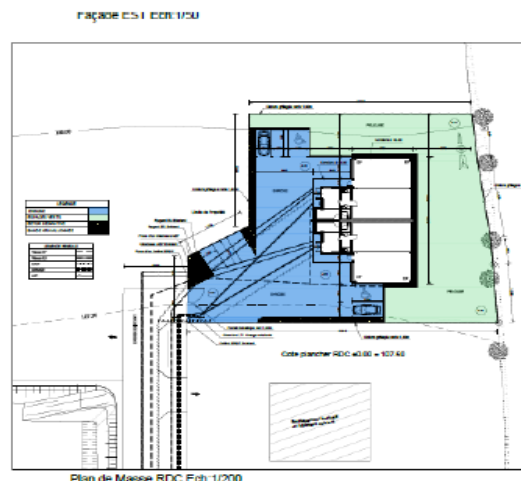
Bâtiment	Entreprise	Surface	Bail	Début
BAZOUGERS - Module 1	Anthony MENARD	125 m ²	Commercial (en cours)	1er juil. 2014
BAZOUGERS - Module 2	EIRL AUFFAY	125 m ²	Commercial	21 oct. 2011
MESLAY DU MAINE Module 1	ROUSSELET JC	125 m ²	Commercial	2 nov. 2011
MESLAY DU MAINE Module 2	Méthodes-Usinage	125 m ²	Commercial	29 oct. 2012
SAINTE LOUP DU DORAT Modules 1 et 2	EOLIS	250 m ²	Commercial	1er déc. 2012
GREZ EN BOUERE	ORVELYS	196 m ²	Commercial	1er août 2011
BOUERE	LIBRE	247 m ²		

Rapport I – 22

VILLAGE ARTISANS III

- Le Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, a validé le principe de construction d'un bâtiment artisan à Grez en Bouère sur la ZA du Stade – route de Château-Gontier, ainsi que l'enveloppe budgétaire correspondante.

DEPENSES		
	CC 30/06/15	Stade APS
Travaux	195 000,00 €	205 000,00 €
Architecte	25 000,00 €	13 328,00 €
Divers		10 000,00 €
Terrain	5 000,00 €	10 075,00 €
TOTAL	225 000,00 €	238 403,00 €
RECETTES		
Etat-CPER*	88 043,00 €	88 043,00 €
Etat-DETR		101 998,00 €
Région-CTU	68 250,00 €	
Maître d'ouvrage	68 707,00 €	48 362,00 €
TOTAL	225 000,00 €	238 403,00 €



- Le permis de construire a été déposé en janvier 2016. Les travaux devraient débuter en avril 2016
- L'entreprise SM Toiture qui souhaitait initialement s'installer à Grez en Bouère, occupe actuellement un bâtiment de la Communauté de communes à Bouère depuis décembre 2014. Souhaitant toujours s'installer sur la commune de Grez en Bouère, elle doit intégrer l'un des 2 modules qui sera construit dans cette opération.
- La commune de Ballée étant un bassin économique important en terme d'industrie, il semble opportun d'étudier la faisabilité de la construction d'un bâtiment pour artisans sur cette commune. Son implantation reste encore à définir en fonction du PLU actuellement en cours. Il est proposé d'inscrire un crédit d'études de 15 000 €.

D – Budget consacré

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-16	Ateliers relais à Bazougers	-37,10 €	13 346,00 €	12 130,00 €	-1 216,00 €
Rapport I-18	Centre de tri	13 806,66 €	2 495,00 €	15 680,00 €	13 185,00 €
Rapport I-20	Village d'artisans 1	95 108,04 €	25 680,00 €	22 760,00 €	-2 920,00 €
Rapport I-21	Village d'artisans 2	28 318,89 €	28 981,00 €	628 110,00 €	599 129,00 €
Rapport I-22	Village d'artisans 3	0,00 €	253 403,00 €	238 403,00 €	-15 000,00 €
Rapport I-23	Méthodes Usinage	0,00 €	372 530,00 €	372 530,00 €	0,00 €
TOTAL Bâtiments artisanaux		137 196,49 €	696 435,00 €	1 289 613,00 €	593 178,00 €

FONCTIONNEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charge CCPMG	Dépenses	Recettes	Charge CCPMG
Rapport I-16	Ateliers relais à Bazougers	-37,10 €	12 381,00 €	12 130,00 €	-251,00 €
Rapport I-18	Centre de tri	13 806,66 €	2 495,00 €	15 680,00 €	13 185,00 €
Rapport I-20	Village d'artisans 1	95 667,87 €	23 980,00 €	21 060,00 €	-2 920,00 €
Rapport I-21	Village d'artisans 2	30 071,47 €	26 481,00 €	39 200,00 €	12 719,00 €
Rapport I-22	Village d'artisans 3	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport I-23	Pépinière de bureaux à Meslay du Maine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapport I-26	Société des courses	55 991,04 €	0,00 €	55 991,00 €	55 991,00 €
TOTAL Bâtiments artisanaux		195 499,94 €	65 337,00 €	144 061,00 €	78 724,00 €

Synthèse des actions économiques

SYNTHESE BUDGETAIRE	BILAN 2015	BUDGET 2016		
TOTAL ACTIONS ECONOMIQUES	268 428,04 €	1 940 469,60 €	2 353 456,12 €	412 986,52 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT I – 01 – MISSION ECONOMIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

RAPPORT I – 02 – PRETS D'HONNEUR

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le versement d'une subvention de 10 000€ à Initiative Mayenne si nécessaire pour abonder le fonds.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 03– COMMERCE LA BAZOUGE DE CHEMERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 04– ZA INTERCOMMUNALE DE LA GUITERNIERE ET DU FRESNE BA ZA du Fresne Guiternière

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les travaux de voirie tels que proposés.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 05– ZA INTERCOMMUNALE DE LA CHALOPINIÈRE BA ZA de la Chalopinrière

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les travaux de voirie tels que proposés
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 06– ZI INTERCOMMUNALE DES SPORTS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 07– ZA INTERCOMMUNALE DE VILLIERS CHARLEMAGNE BA ZA Villiers Charlemagne

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 08– ZA INTERCOMMUNALE SAINT LOUP DU DORAT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 09– ZA INTERCOMMUNALE DE BAZOUGERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les travaux de voirie tels que proposés
- ⇒ Autorise le lancement des consultations relatives à ce projet.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT I – 10– ZA GREZ EN BOUERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 11– ZA DE BOUERE BA ZI Guiternière/Fresne/Grez/Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 12– ZA DE BALLEE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 13– ZONES D'ACTIVITES : SURFACES DISPONIBLES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du rapport proposé.

RAPPORT I – 14– NORD OUEST DELACAGE BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 15– SOTIRA BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 16– ATELIER RELAIS A BAZOUGERS BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 17– ATELIER RELAIS MESLAY (Ex-pépinière d'entreprises) BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 18–CENTRE DE TRI

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 19– ATELIER RELAIS GREZ EN BOUERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 20–VILLAGE D'ARTISANS 1 BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Délègue au Bureau la finalisation des négociations avec l'entreprise Dubray-Angot concernant la vente de leur bâtiment.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 21–VILLAGE D'ARTISANS 2 BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 22–VILLAGE D'ARTISANS 3 BA Economie

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 23–METHODES-USINAGE à Meslay du Maine

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 24–BATIMENT INDUSTRIEL VILLIERS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 25–BATIMENT INDUSTRIEL

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 26–SOCIETE DES COURSES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 27–CLUB DES ENTREPRENEURS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le versement d'une subvention à hauteur de 500€
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT I – 28–AMENAGEMENT NUMERIQUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°4 – Rapports budgétaires commission Culture

Jacques Sabin, Vice-président en charge de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2016 de la commission culture, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

Commission culture rapport – III Synthèse Budgétaire

3
A
C
T
I
O
N
S

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT



II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS



III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE



I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

III 4 Animation lecture

III 7 Festival Ateliers Jazz

III 5 Spectacles

III 15 Festival « ça Grézille »

III 6 Actions de promotions

A - Ambition du programme

Contribuer au développement culturel du territoire en proposant des spectacles variés, de qualité et accessibles à tous.

B - Objectifs 2016

- Proposer des spectacles vivants afin de les faire découvrir au public,
- Attirer et conserver du public,
- Participer à la mise en valeur des communes et au rayonnement de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

**Rapport III – 04
ANIMATIONS LECTURE**

Avec la compétence lecture, la Communauté de communes prend entièrement à sa charge les animations lecture et les expositions pour les communes ayant une bibliothèque, ainsi que la participation à différentes opérations (prix Bulle Gomme, venue d’auteurs et 1^{er} roman). Tous ces spectacles sont **gratuits et ouverts à tous**.

En 2015, des animations ont été organisées à :

- La Bazouge de Chémeré (Café littéraire)
- Bouère
- La Bazouge de Chémeré
- Ballée
- Saint Denis du Maine (spectacles).

Pour l’automne 2016, les animations lecture auront pour thème « **les contes** ».

Le budget 2016 proposé est de **5860 €**

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

**Rapport III – 05
SPECTACLES ÉTÉ**

Afin d’avoir sur notre territoire une saison culturelle variée, la Communauté de communes prend en charge **75%** des dépenses d’un spectacle. Le reste (**25%** des dépenses artistiques, techniques, SACEM et restauration et hébergement des artistes), est à la charge de la commune. Tous ces spectacles sont **gratuits et ouverts à tous**.

Pour 2016, 9 communes candidates ont annoncées le budget maxi qu’elles souhaitaient consacrées à ces spectacles :

Nom de la commune	Date	Budget max. pour la commune
Meslay du Maine	Vendredi 1er Juillet	1 500,00 €
Saint Brice	Samedi 09 Juillet	450,00 €
Le Buret	Vendredi 22 Juillet	300,00 €
Saint Denis du Maine	Samedi 30 Juillet	400,00 €
Bouère	Samedi 06 Août	500,00 €
La Bazouge de Chémeré	Jeudi 25 Août	500,00 €
Epineux le Seguin	Vendredi 26 Août	400,00 €
Ballée	Samedi 03 Septembre	1 200,00 €
Arquenay	Samedi 10 Septembre	1 500,00 €
TOTAL		6 750,00 €

Pour rappel, le budget de la Communauté de communes est de **8962 €**

Sur la base du ratio 75/25 , la charge de la CCPMG serait donc de **19 250,00 €**

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 05 SPECTACLES ÉTÉ

Avis de la commission :

Avec la règle actuelle des 75 / 25, le budget consacré à cette action, ne suffit pas pour répondre favorablement à toutes les demandes.

Afin de satisfaire les 9 candidatures, la commission propose que le budget « spectacle d'automne » soit, en partie alloué pour ces spectacles d'été.

Jacques Sabin, propose d'acter ce fonctionnement pour 2016 et de travailler dès maintenant à une meilleure organisation pour 2017.

Avis du bureau :

Les membres du bureau prennent acte des neuf candidatures et proposent pour maintenir le budget Communauté de communes et pour ne pas empiéter sur le budget « spectacle d'automne » de passer à un financement à 50 / 50 au lieu de 75 / 25.

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

NUITS DE LA MAYENNE

En 2016, aucune commune ne s'est spontanément portée candidate pour accueillir les Nuits de la Mayenne.

Avis de la commission :

La commission a proposé de ne pas inscrire cette ligne budgétaire.

Avis du bureau :

Les membres du bureau précisent que pour les prochaines années, la Communauté de communes devra être consultée avant les communes. Ainsi, elle fera connaître sa participation financière ou non à une représentation des Nuits de la Mayenne sur son territoire.

SPECTACLE D'AUTOMNE

Depuis 2010, afin d'étoffer l'offre culturelle et de valoriser les salles du territoire,, un spectacle est programmé à l'automne. Ce dernier avait attiré un public nombreux en 2014. En 2015, il n'a finalement pas eu lieu.

Pour 2016, les agents proposent que ce spectacle soit organisé en lien avec la lecture et l'école de musique.

Avis de la commission :

Pour le spectacle d'automne, les membres de la commission valident le projet commun aux 3 services, et souhaitent que le budget alloué soit ajusté en fonction des spectacles d'été.

Avis du bureau :

Pour le spectacle d'automne, les membres du bureau souhaitent que le budget alloué reste affecté dans son intégralité au dit spectacle, soit la somme de 5 000 € (hors recettes).

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

AUDIT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU PAYS DE MESLAY GREZ

Pour définir une véritable saison culturelle sur notre territoire et pour s'inscrire dans la politique culturelle du Département et arrêter un partenariat (financier en particulier) avec le Conseil départemental, il est proposé la réalisation d'un audit ou d'une étude : diagnostic (évaluation, inventaires des moyens humains, financiers et matériels, forces et faiblesses de la politique culturelle actuelle du Pays de Meslay-Grez, etc).

Cet audit pourrait être financé à hauteur de 50% par le Conseil Départemental.

Avis de la commission :

La commission propose de ne pas retenir l'idée d'un audit de territoire.

Avis du bureau :

Les membres du bureau trouvent un intérêt à faire un véritable état des lieux de toutes les initiatives culturelles sur le territoire pour trouver des synergies permettant d'améliorer l'offre culturelle sur le territoire avec les mêmes ressources financières

Le budget 2016 proposé est de **10 000 €**.

soit un coût net pour la Communauté de communes de **5 000 €** avec la participation du Conseil Départemental (50%)

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 06

PROMOTION

La promotion de la saison culturelle assurée par plusieurs supports de communication :

- Une plaquette estivale en partenariat avec 2 autres services de la CCPMG (tourisme et enfance - jeunesse) distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale et dans les mairies, commerces et sites touristiques par les agents communautaires. En 2016, elle devrait sortir fin Avril (En raison des réflexions autour du financement des spectacles d'été, il sera difficile d'envisager une sortie pour la fin Avril) ;
- Une plaquette pour les animations culturelles d'Automne (lecture, école de musique, spectacle d'automne...) distribuée dans tous les foyers du territoire par voie postale et dans les bibliothèques par les salariées ;
- Achat de 2 encarts dans le «Bouger en Mayenne».

Le budget 2016 proposé est de **8100 € (Pour rappel BP 2015 : 7300 €)**.

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 07 FESTIVAL ATELIERS JAZZ



Le Festival Ateliers Jazz de MESLAY-GREZ crée l'évènement depuis **19 ans**.

En 2016, il se déroulera du **Samedi 30 Avril au Samedi 07 Mai**.

Les concerts décentralisés auront lieu à :

VILLIERS-CHARLEMAGNE
LA BAZOUGE DE CHÉMERÉ
MAISONCELLES-DU-MAINE
SAINT BRICE

La Communauté de communes apporte son soutien **financier, administratif, logistique et humain**.

La commission propose de reconduire la subvention à l'identique des 3 dernières années soit **19 200 €**.

Avec les mises à disposition de personnel et le fonctionnement courant le budget prévisionnel total est de **48 300 €**.

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Rapport III – 15 FESTIVAL « ÇA GRÉZILLE »



L'association **D'Geb** est née en 2009 sous la forme d'une « **Junior Association** ».

Association Loi 1901 dès 2010, elle a pour vocation de créer un évènement culturel basé sur la musique actuelle : « **ça Grézille** ».

Suite à la réussite de 1^{ère} édition et de celles qui ont suivi (1 500 festivaliers en 2015), les organisateurs souhaitent pérenniser cet évènement et demandent un soutien financier à la collectivité.

Les membres de la commission proposent un soutien financier à hauteur de **2 000 €, et**, dans la mesure du possible (délai) l'insertion de leur programmation dans la plaquette « un été au Pays de Meslay-Grez », l'affichage sur les 5 panneaux lumineux, et une diffusion de la programmation par le listing mail de l'école de musique.

Le budget 2016 proposé est donc de **2 000 €**
(Pour rappel BP 2015 : 1 000 € sur le budget « subvention exceptionnelle).

I - ACTION : DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Budget consacré à l'action 1

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015 BILAN 2015		Budget 2016		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	-5 502,22 €	5 860,00 €	0,00 €	-5 860,00 €
III - 05	Spectacles	-24 262,50 €	-19 097,14 €	36 780,00 €	8 987,50 €	-27 792,50 €
III-06	Promotion	-7 300,00 €	-7 391,60 €	8 100,00 €	0,00 €	-8 100,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-49 280,00 €	-48 434,94 €	48 300,00 €	0,00 €	-48 300,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Total de l'action "diffusion du spectacle		-86 702,50 €	-80 425,90 €	101 040,00 €	8 987,50 €	-92 052,50 €

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

III 8 Atmosphère 53

III 9 Mayenne Culture

III 10 11 12 Ecole de musique

III 13 Les Harmonies

III 14 La Note Bleue

A - Ambition du programme

Encourager et accompagner les pratiques amateurs, multiplier les partenariats.

B - Objectifs pour 2016

- Contribuer à la diffusion culturelle,
- Dispenser un enseignement artistique spécialisé pour former des musiciens amateurs de haut niveau et susciter des vocations,
- Mise à disposition de compétences professionnelles à destination du monde amateur (harmonies, troupes de théâtre amateur),
- Pérenniser les partenariats de l'école de musique avec le milieu scolaire,
- Accompagner des projets à vocation départementale,
- Mettre en place des actions ponctuelles,
- Conserver les partenariats actuels avec les acteurs culturels locaux
- **Poursuivre la coordination l'enseignement et la diffusion des Pratiques Collectives.**

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Rapport III – 08 ATMOSPHÈRES 53

Cette association est tournée vers le cinéma avec un dispositif appelé «ciné-enfants». Il est proposé à toutes les écoles du département un programme cinématographique.

La CCPMG a décidé de soutenir cette action par la prise en charge **d'un bus par an et par école**.

En 2015, le budget n'étant pas atteint, certaines écoles auraient pu bénéficier de 2 transports.

Cependant, les membres du bureau souhaitent rester à un transport par an et par école.

Le budget 2016 proposé est de **1 000 €**.

Rapport III – 09 Mayenne Culture

Mayenne Culture intervient dans le cadre du plan départemental d'initiation à la musique et à la danse en milieu scolaire.

Avec la mise en réseau des écoles de musique du Sud-Mayenne (2005), Mayenne Culture n'assure plus que les interventions chorégraphiques qui sont en partie subventionnées par la Communauté de communes.

Le budget 2016 est de **2 091,74 €** pour 4 classes de 2 communes (Bouère et Meslay du Maine (René Cassin et Notre Dame)).

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

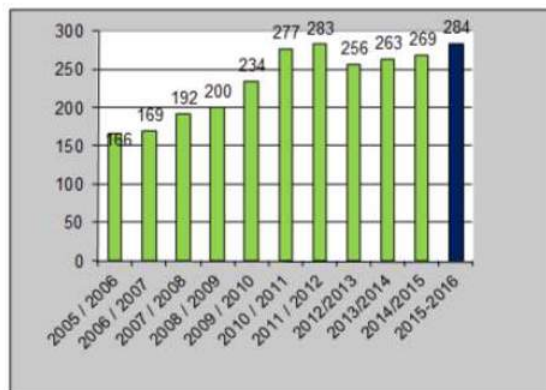
Rapport III – 10, 11 et 12 ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'école de musique intercommunale est un lieu d'enseignement spécialisé artistique.

3 lieux d'enseignement :

- Meslay du Maine,
- Chémeré le Roi,
- Bouère.

Elle accueille **284 élèves** pour 2015-2016.



II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

L'école de Musique est également une actrice culturelle locale, un lieu de ressources et de diffusion musicales et théâtrales sur l'ensemble du territoire.

Elle organise des manifestations en lien avec les partenaires culturels locaux.

ACTIONS

- Organisation de cours collectifs et individuels en lien avec la charte de l'enseignement spécialisé artistique
- Formation de musiciens amateurs capables d'avoir à terme une vie d'artistes autonomes, vecteur d'intégration dans les milieux associatifs locaux
- Lieu ressource de compétences professionnelles vers le monde amateur
- Organisation d'auditions à l'école de musique
- Organisation de concerts spécifiques dans les communes (environ 3 / an)
- Organisation de sorties culturelles en partenariat avec **l'Association La Note Bleue** (en lien avec le programme de Formation Musicale) destiné en priorité aux élèves et familles de l'Ecole de Musique. En fonction des places restantes, celles-ci sont proposées au grand public
- Organisations de stages à destination du grand public (guitare, piano, chanson, Musique Assistée par Ordinateur.). Pour cela, versement d'une indemnité pour les professeurs qui assurent les stages

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Mais également

- Participation au Festival Ateliers Jazz
- Travail pédagogique artistique et administratif dans le cadre du réseau sud Mayenne et du réseau départemental
- Participation à des projets transversaux avec les acteurs éducatifs et culturels locaux (milieu scolaire, bibliothèques, médiathèques, programmation culturelle, expositions).



L'école de musique, c'est aussi une offre à destination des communes :

Poste « coordonnateur des pratiques collectives » :

- Renforcer la diffusion à destination des communes (cérémonies du 8 Mai et cérémonies de vœux),
- Développer un cursus en pratiques collectives,
- Accueillir de nouveaux publics.

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Intervention pendant les TAP

- Animation autour de **la clarinette** dans le cadre des activités périscolaires,
- Participation des écoles de Bouère et Saint-Brice en 2015-2016 à raison de 45 minutes par semaine sur chacune d'entre elles.
- Tarification faite aux communes :
47,08 €/h X la durée de la séance X le nombre de séances.



Les frais de déplacement sont pris en charge par la Communauté de communes.

Les membres de la commission sont favorables à l'extension de ce dispositif vers un parcours découverte plus large (plusieurs disciplines instrumentales).

NIVEAU	PLANNING T.A.P 2015 / 2016					
	SEP	OCT	NOV	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
NIVEAU 1	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)
NIVEAU 2	4 MOUS (jeu de cartes)	4 MOUS (jeu de cartes)	4 MOUS (jeu de cartes)	4 MOUS (jeu de cartes)	4 MOUS (jeu de cartes)	4 MOUS (jeu de cartes)
NIVEAU 3	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)
NIVEAU 4	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)
NIVEAU 5	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)	MAQUETTES (jeu de cartes)

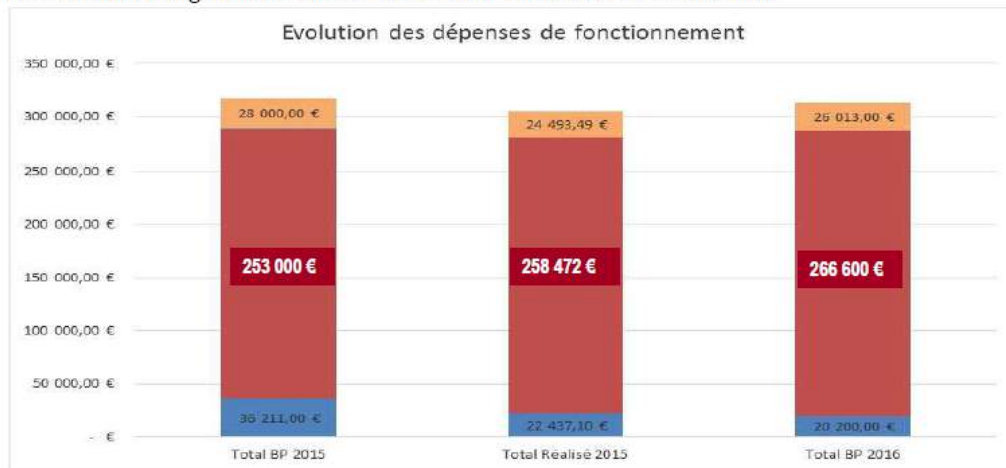
II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Rapport III – 10, 11 et 12

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

L'équipe est composée de **14 professeurs, d'un directeur, d'un coordonnateur de pratiques collectives et d'une assistante administrative.**

L'essentiel du budget de fonctionnement est destiné à la masse salariale.

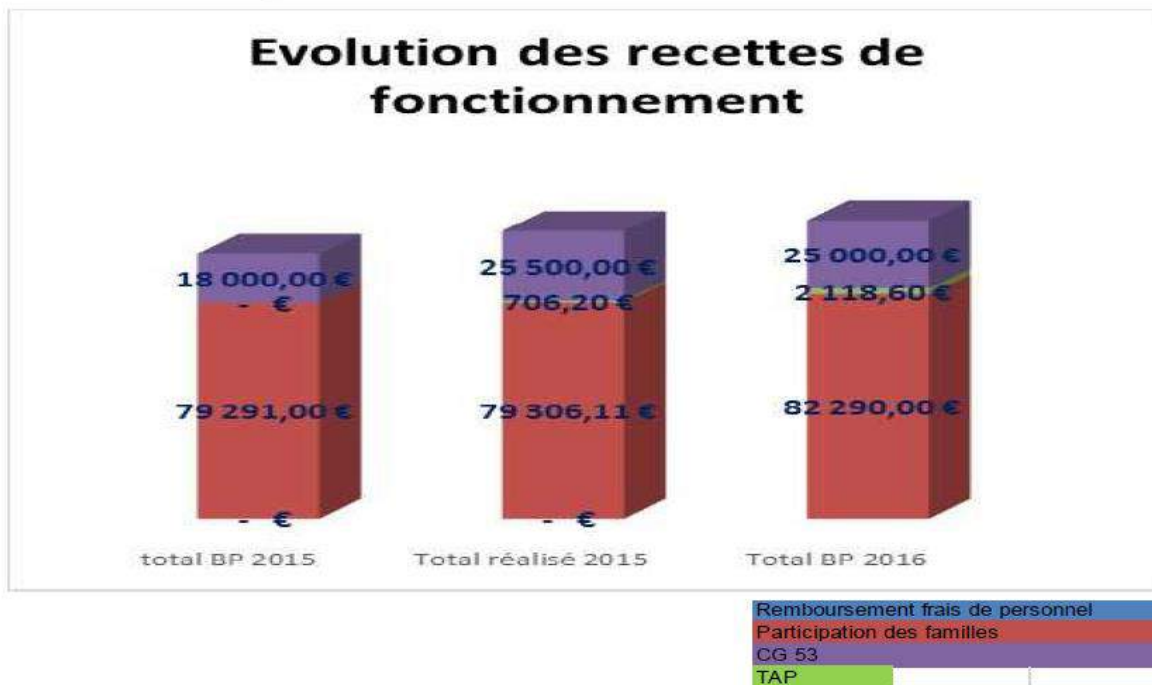


Charges communes au Pôle Intercommunal
 Masse salariale
 Fonctionnement courant

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Rapport III – 10, 11 et 12

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



Tarifs 2016 – 2017 proposés par la commission :

- Tarification en fonction du Quotient Familial avec des tranches identiques à celles de l'an passé (tranche 1 : QF < 599 € - tranche 2 : 600 < QF < 1199 € - tranche 3 : QF > 1.200 €) avec une augmentation de 2% pour les 3 tranches.

Tarifs communes et Communauté de communes												
Disciplines	Rappel Tarifs 2015/2016			Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)			Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)			Différence		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Eveil Musical	118,80 €	134,50 €	131,10 €	121,18 €	126,99 €	133,72 €	121,20 €	126,60 €	133,80 €	0,02 €	-0,39 €	0,08 €
Formation musicale et théâtre(1)	150,00 €	157,50 €	165,30 €	153,00 €	160,65 €	168,61 €	152,00 €	160,50 €	168,60 €	0,00 €	-0,15 €	-0,01 €
Formation instrumentale	190,50 €	200,10 €	210,00 €	194,31 €	204,10 €	214,20 €	194,40 €	204,00 €	214,20 €	0,09 €	-0,10 €	0,00 €
Instrument adulte seul	246,60 €	259,20 €	272,10 €	251,53 €	264,38 €	277,54 €	251,50 €	264,60 €	277,50 €	-0,03 €	0,22 €	-0,04 €
Chorale adulte	127,80 €	134,70 €	141,00 €	130,36 €	137,39 €	144,82 €	130,50 €	137,40 €	144,00 €	0,14 €	0,01 €	0,18 €
Autres pratiques collectives (2)	87,60 €	91,80 €	96,30 €	89,35 €	93,64 €	98,23 €	89,40 €	93,60 €	98,40 €	0,05 €	-0,04 €	0,17 €
Location d'instrument	63,00 €	63,00 €	63,00 €	63,00 €	63,00 €	63,00 €	63,00 €	63,00 €	63,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10				TARIFS NON DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			0,27 €	-0,46 €	0,00 €
Pour les élèves déjà inscrits et venant de l'extérieur du réseau sud Mayenne												
Disciplines	Rappel Tarifs 2015/2016			Proposition 2 (T1 : +2%; T2 : +2%, T3 : +2 %)			Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)			Différence		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Eveil musical	171,90 €	180,90 €	189,90 €	175,34 €	184,52 €	193,70 €	175,50 €	184,50 €	193,80 €	0,16 €	-0,02 €	0,10 €
Formation musicale et théâtre(1)	218,40 €	229,50 €	240,90 €	222,77 €	234,09 €	245,72 €	222,60 €	234,00 €	245,70 €	-0,17 €	-0,09 €	-0,02 €
Formation instrumentale	277,80 €	291,00 €	306,30 €	283,36 €	296,82 €	312,43 €	283,20 €	297,00 €	312,90 €	-0,16 €	0,18 €	-0,13 €
Instrument adulte seul	365,40 €	383,70 €	402,60 €	372,71 €	391,37 €	410,65 €	372,60 €	391,20 €	410,70 €	-0,11 €	-0,17 €	0,05 €
Chorale adulte	140,40 €	147,60 €	154,80 €	143,21 €	150,55 €	157,90 €	143,10 €	150,80 €	157,80 €	-0,11 €	0,05 €	-0,10 €
Autres pratiques collectives (2)	124,80 €	131,40 €	137,70 €	127,30 €	134,03 €	140,45 €	127,50 €	134,10 €	140,40 €	0,20 €	0,07 €	-0,05 €
Location d'instrument	94,50 €	94,50 €	94,50 €	94,50 €	94,50 €	94,50 €	94,50 €	94,50 €	94,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10				TARIFS NON DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			TARIFS DIVISIBLES PAR 3 ET PAR 10			-0,17 €	0,02 €	-0,14 €

(1) Un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale ou d'éveil musical aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'École de musique (par ordre d'âge) A noter que les adultes ne sont pas considérés dans cette réduction et ne peuvent pas être considéré comme 1er enfant, soit :

- 10 % pour le deuxième enfant,				
- 20 % pour le troisième et les suivants.				
(2) Tarif applicable en cas de pratique collective seule				

A NOTER QUE LES ADULTES NE SONT PAS CONCERNES PAR CETTE REDUCTION.

II - ACTION : DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

Rapport III – 14 LA NOTE BLEUE

La Note Bleue est l'Association des Parents d'élèves de l'école de musique intercommunale du Pays de Meslay-Grez. Le président est Monsieur Charles CAMUS. Le but de l'Association est de financer le plus possible les projets pédagogiques de l'École de Musique.

L'association sollicite chaque année une subvention de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez d'un montant de **1250 €**.

Il est proposé de reconduire cette subvention pour 2016 soit **1 250 €**

Rapport III – 15 LES HARMONIES

La Communauté de communes soutient deux harmonies :

- Harmonie Sainte Cécile de Meslay du Maine
- Harmonie de Bouère

Vincent BREHARD a en charge la direction de l'Harmonie de Meslay du Maine. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez rembourse 45 % de la rémunération à la Commune de Meslay du Maine.

David Tellier a en charge la direction de l'Harmonie de Bouère. La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez rembourse 45 % de la rémunération à la Commune de Bouère.

Le budget proposé pour 2016 est de **3 300 €**.

Récapitulatif Budget consacré à l'action 2

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-888,00 €	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-1 418,90 €	-1 418,90 €	2 091,74 €	0,00 €	-2 091,74 €
III-11	Ecole de Musique	-208 652,00 €	-200 979,20 €	318 146,60 €	108 829,60 €	-209 317,00 €
III-12	Les actions	-8 475,00 €	-6 193,93 €	13 928,40 €	10 394,00 €	-3 534,40 €
III-14	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	1 250,00 €	0,00 €	-1 250,00 €
III-15	Les Harmonies	-3 400,00 €	-3 076,28 €	3 300,00 €	0,00 €	-3 300,00 €
Total de l'action "developpement des pratiques amateurs"		-224 195,90 €	-213 806,31 €	339 716,74 €	119 223,60 €	-220 493,14 €

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

III 1 Médiathèque de Grez en Bouère

III 2 Médiathèque de Meslay

III 3 Réseau Lecture

A - Ambition du programme

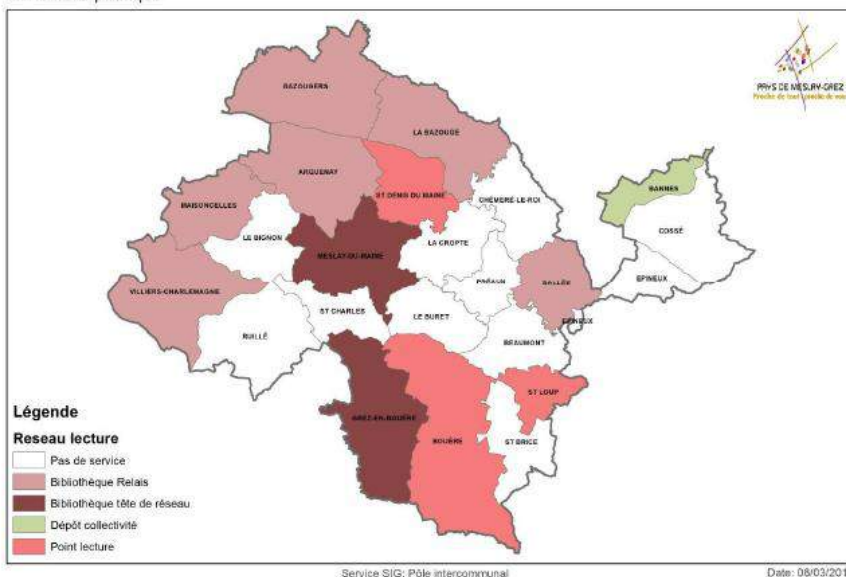
Développer la lecture publique en soutenant les bibliothèques et en aidant à leur bon fonctionnement.

B - Objectifs pour 2016

- Renforcer la professionnalisation des bénévoles dans les bibliothèques
- Assurer le bon fonctionnement des 2 médiathèques tête de réseau
- Assurer le bon fonctionnement du réseau de lecture du territoire et travailler à son développement
- Coordonner le réseau des bibliothèques.

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

La lecture publique



- 2 Bibliothèques tête de réseau (BTR),
- 6 Bibliothèques relais (BR),
- 2 Points lecture (PL),
- 1 Dépôt collectivité,
- Et plus de 140 bénévoles.

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

Rapport III – 01

LES MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES

GREZ-EN-BOUÈRE



Elle accueille les lecteurs **14 heures par semaine.**

En 2015, 11970 prêts ont été comptabilisé pour 291 lecteurs.

Le budget proposé pour 2016 est de **40 593 €**
(Pour rappel BP 2015 : 45 114€).

MESLAY-DU-MAINE



Elle accueille les lecteurs **21 heures par semaine.**

En 2015, 41 433 prêts ont été comptabilisé pour 1122 lecteurs.

Le budget proposé pour 2016 est de **86 884 €**.
(Pour rappel BP 2015 : 99 645€).

III - ACTION : LA LECTURE PUBLIQUE

Rapport III – 03

RÉSEAU DE LECTURE

La Communauté de Communes a pris la compétence lecture complète depuis le 1^{er} janvier 2009,

Le Pays de Meslay-Grez compte aujourd'hui **12 bibliothèques et plus de 140 bénévoles**.

La bibliothécaire intercommunale est chargée à 50% de son temps de travail de coordonner ce réseau.

L'informatisation est arrivée à son terme. Depuis le 1^{er} Janvier 2016 les lecteurs peuvent emprunter et rendre leurs documents dans 10 bibliothèques du territoire.

Le budget proposé pour 2016 est de **28 270 €**.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de lecteurs	1 183	1 051	1 026	918	842
Nombre de prêts	26 721	22 982	21 687	26 485	26 635

« La baisse de lectorat entre 2014 et 2015 s'explique par une nouvelle comptabilisation des lecteurs. En effet, de nombreux usagers fréquentent leur bibliothèque de proximité et une des médiathèques de ce fait certains lecteurs pouvaient être comptabilisés 2 fois (1 fois en format papier dans une bibliothèque et 1 fois sur le logiciel dans une médiathèque). Aujourd'hui ce n'est plus le cas. »

Récapitulatif du Budget consacré à l'action 3

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG	Charges CCPMG	Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-45 074,00 €	-40 856,00 €	44 868,00 €	4 275,00 €	-40 593,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-99 645,00 €	-103 873,00 €	121 789,00 €	34 905,00 €	-86 884,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-40 915,00 €	-34 316,00 €	67 412,00 €	39 142,00 €	-28 270,00 €
Total de l'action "lecture publique"		-185 634,00 €	-179 045,00 €	234 069,00 €	78 322,00 €	-155 747,00 €

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

Synthèse budgétaire		BP 2015	Réalisé 2015	BP 2016
Récapitulatif des actions				
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-44 111,00 €	-40 030,00 €	-40 756,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-95 862,00 €	-93 936,00 €	-94 830,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-31 450,00 €	-25 729,00 €	-26 267,00 €
III-04	Animations Lecture	-5 860,00 €	-5 502,22 €	-5 860,00 €
III-05	Spectacles	-24 262,50 €	-19 097,14 €	-27 792,50 €
III-06	Promotion	-7 300,00 €	-7 391,60 €	-8 100,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-49 280,00 €	-48 434,94 €	-48 300,00 €
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-953,50 €	-1 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-1 418,90 €	-1 418,90 €	-2 091,74 €
III-10 - 11 - 12	Ecole de Musique + actions	-212 020,00 €	-204 899,60 €	-205 146,40 €
III-13	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	-1 250,00 €
III-14	Les Harmonies	-3 400,00 €	-3 076,28 €	-3 300,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	0,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
TOTAL		-477 214,40 €	-451 719,18 €	-466 693,64 €

BUDGET CONSACRE AUX ACTIONS

(fonctionnement + investissement)

Synthèse budgétaire		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Charges CCPMG		Dépenses	Recettes	Charges CCPMG
III-01	Médiathèque de Grez-en-Bouère	-45 074,00 €	-40 856,00 €	44 868,00 €	4 275,00 €	-40 593,00 €
III-02	Médiathèque de Meslay du Maine	-99 645,00 €	-103 873,00 €	121 789,00 €	34 905,00 €	-86 884,00 €
III-03	Réseau de lecture + informatisation	-40 915,00 €	-34 316,00 €	67 412,00 €	39 142,00 €	-28 270,00 €
III-04	Animations Lecture	-6 556,00 €	-6 114,55 €	5 860,00 €	0,00 €	-5 860,00 €
III-05	Spectacles	-24 262,50 €	-19 097,14 €	36 780,00 €	8 987,50 €	-27 792,50 €
III-06	Promotion	-7 300,00 €	-7 391,60 €	8 100,00 €	0,00 €	-8 100,00 €
III-07	Festival Ateliers Jazz	-49 280,00 €	-48 434,94 €	48 300,00 €	0,00 €	-48 300,00 €
III-08	Atmosphères 53	-1 000,00 €	-953,50 €	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €
III-09	Mayenne Culture	-1 418,90 €	-1 418,90 €	2 091,74 €	0,00 €	-2 091,74 €
III-10 - 11 - 12	Ecole de Musique + actions	-217 127,00 €	-207 173,13 €	332 075,00 €	119 223,60 €	-212 851,40 €
III-13	La Note Bleue	-1 250,00 €	-1 250,00 €	1 250,00 €	0,00 €	-1 250,00 €
III-14	Les Harmonies	-3 200,00 €	-3 182,41 €	3 300,00 €	0,00 €	-3 300,00 €
III-15	Festival "ça Grézille"	0,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Total du service Culturel		-497 028,40 €	-474 061,17 €	670 825,74 €	206 533,10 €	-468 292,64 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT III- 01 – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE GREZ EN BOUERE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation « acquisition de documents »
- ⇒ Autoriser le Président ou le Vice-président à signer les marchés à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 02 – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation « acquisition de documents »
- ⇒ Autoriser le Président ou le Vice-président à signer les marchés à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT III – 03– RESEAU DE LECTURE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions relatives à certaines actions,
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les avenants liés aux conventions « compétence lecture »
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à modifier les règles de prêts.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation « acquisition de documents »
- ⇒ Autoriser le Président ou le Vice-président à signer les marchés à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III- 04 – ANIMATIONS LECTURE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autoriser le Président ou le Vice-président à signer les conventions relatives à certaines actions et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 05 – SPECTACLES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Action diffusion du spectacle vivant – Spectacles d'été :
 - Valide l'avis du Bureau
 - Décide de maintenir le budget Communauté de Communes pour ne pas empiéter sur le budget « spectacle d'Automne »
 - Décide de passer à un financement à 50/50 au lieu de 75/25

- ⇒ Action diffusion du spectacle vivant – Nuit de la Mayenne ;
 - Valide l'avis du Bureau
 - Précise que pour les prochaines années, la Communauté de Communes devra être consultée avant les Communes. Ainsi, elle fera connaître sa participation financière ou non à une représentation des Nuits de la Mayenne sur son territoire.

- ⇒ Action diffusion du spectacle vivant – Spectacle d'Automne ;
 - Valide l'avis du Bureau
 - Décide que le budget alloué reste affecté dans son intégralité au dit spectacle, soit la somme de 5 000€ (hors recettes).
 - Valide les tarifs du spectacle d'automne à 8€ pour les adultes (14 ans et plus), 4€ pour les enfants (de 6 à 13 ans inclus) et gratuit pour les moins de 6 ans.

- ⇒ Action diffusion spectacle vivant – Audit de la politique culturelle du Pays de Meslay-Grez ;
 - Valide l'avis du Bureau
 - Valide le lancement d'un état des lieux de toutes les initiatives culturelles sur le territoire pour trouver des synergies permettant d'améliorer l'offre culturelles sur le territoire avec les mêmes ressources financières
 - Autorise le Président à signer le marché nécessaire avec le bureau d'étude qui sera choisi.
 - Autorise le Président à solliciter la subvention du Conseil Départemental de la Mayenne.

RAPPORT III – 06– PROMOTION

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III– 07 – FESTIVAL ATELIER JAZZ

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 08 –ATMOSPHERE 53

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 09–MAYENNE CULTURE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III – 10–11-12 ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le rapport moral, l'ensemble du programme des actions
- ⇒ Valide l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées
- ⇒ Autorise le versement d'indemnités forfaitaires dans le cadre des stages pour les intervenants,
- ⇒ Fixe à 70€ le tarif des stages
- ⇒ Valide la proposition pour l'élargissement des TAP,
- ⇒ Valide la proposition de tarification aux communes pour le projet « TAP »,
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer les conventions relatives aux actions suivantes ; théâtre, stages, Festival ateliers jazz, Temps d'Activités Périscolaires,
- ⇒ Valide les tarifs pour l'année scolaire 2016-2017 comme ci-dessous indiqués :

Disciplines	Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)		
	T1	T2	T3
Eveil Musical	121,20 €	126,60 €	133,80 €
Formation musicale et théâtrale(1)	153,00 €	160,50 €	168,60 €
Formation instrumentale	194,40 €	204,00 €	214,20 €
Instrument adulte seul.	251,50 €	264,60 €	277,50 €
Chorale adulte	130,50 €	137,40 €	144,00 €
Autres pratiques collectives (2)	89,40 €	93,60 €	98,40 €
Location d'instrument.	63,00 €	63,00 €	63,00 €

Pour les élèves déjà inscrits et venant de l'extérieur du réseau sud Mayenne			
Disciplines	Proposition 2 (+2% pour les 3 tranches)		
	T1	T2	T3
Eveil musical	175,50 €	184,50 €	193,80 €
Formation musicale et théâtrale(1)	222,60 €	234,00 €	245,70 €
Formation instrumentale	283,20 €	297,00 €	312,30 €
Instrument adulte seul.	372,60 €	391,20 €	410,70 €
Chorale adulte	143,10 €	150,60 €	157,80 €
Autres pratiques collectives (2)	127,50 €	134,10 €	140,40 €
Location d'instrument.	94,50 €	94,50 €	94,50 €

(1) Un tarif dégressif sera consenti sur les cours de formation musicale ou d'éveil musical aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à l'Ecole de musique (par ordre d'âge) A noter que les adultes ne sont pas considérés dans cette réduction et ne peuvent pas être considéré comme 1er enfant, soit :

- 10 % pour le deuxième enfant,			
- 20 % pour le troisième et les suivants.			

(2) Tarif applicable en cas de pratique collective seule

⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention financière à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne et tous documents inhérents aux présents dossiers.

RAPPORT III – 13- ASSOCIATION LA NOTE BLEUE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III- 14 – LES HARMONIES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT III- 15 – « ça Grézille »

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°5 – Rapports budgétaires commission Affaires sociales

Jean-Marc Poulain, Vice-président en charge de la commission affaires sociales de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2016 de la commission affaires sociales, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire.

I - ACTION : SOUTIEN AUX PUBLICS EN DIFFICULTÉS

A- Ambition du programme

Accompagner les personnes âgées et les publics en difficulté du territoire afin de les soutenir et de faciliter leur vie quotidienne.

B- Moyens mis en œuvre

Rapport VII-02

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Objectifs pour 2016

Continuer à gérer ce service venant en aide aux personnes âgées et/ou dépendantes de plus de 60 ans, pour le maintien à domicile

Budget consacré		Bilan 2015	Budget 2016		Résultats CCPMG
			Dépenses	Recettes	
Rapport VII - 2	SSIAD	15 123,89 €	467 667,00 €	467 667,00 €	- €

Rapport VII-03

L'aide à domicile en milieu rural

Objectifs pour 2016

Poursuivre l'accompagnement des associations du territoire venant en aide aux personnes fragilisées.

Enjeux et nouveautés 2016

La commission souhaite ne plus subventionner la partie concurrentielle, l'activité auprès du public non fragilisé. Elle propose de réduire la subvention au prorata des heures effectuées en faveur du public en perte d'autonomie. La baisse proposée de 6 425 € correspond à 0,70 € à facturer en plus.

Budget consacré		Bilan 2015	Budget 2016		Résultats CCPMG
			Dépenses	Recettes	
Rapport VII - 3	ADMR	- 39 063,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €

Rapport VII-08

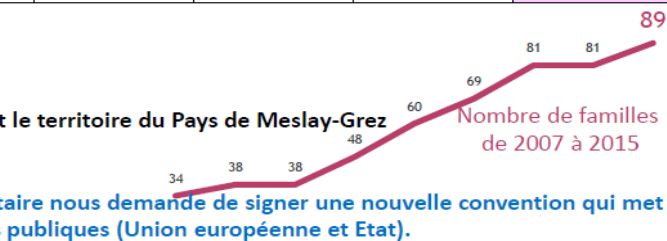
L'aide alimentaire

Objectifs pour 2016

Gérer l'aide alimentaire sur tout le territoire du Pays de Meslay-Grez

Enjeux et nouveautés 2016

Cette année, la banque Alimentaire nous demande de signer une nouvelle convention qui met à jour le vocabulaire lié aux aides publiques (Union européenne et Etat).



Budget consacré		Bilan 2015	Budget 2016		Résultats CCPMG
			Dépenses	Recettes	
Rapport VII - 8	AIDE ALIMENTAIRE	- 13 969,22 €	15 748,00 €	180,00 €	- 15 568,00 €

Rapport VII-10

L'association Jardin Fleuri (EDI)

Objectifs pour 2016

Poursuivre le soutien financier à l'association « jardin fleuri » pour leur mission de soutien aux publics en difficulté.

Enjeux et nouveautés 2016

Depuis 2010, la communauté de communes verse une subvention de 2 600 €. L'association loue un espace du centre administratif. Depuis 2015, l'association a intégré le bâtiment annexe au pôle santé, construit par la communauté de communes, pour les activités de l'association. La subvention versée à l'association est augmentée à hauteur du loyer de cette espace. Les recettes de loyers sont perçues dans les budgets pôle santé et centre administratif.

<u>Budget consacré</u>		Bilan 2015	Budget 2016		Résultats CCPMG
			Dépenses	Recettes	
Rapport VII - 10	JARDIN FLEURI	- 8 889,07 €	9 050,00 €		- 9 050,00 €*

* Les recettes de loyers s'élèvent à 7 741 € soit une charge réelle pour la collectivité de 1309 €

Rapport VII-9

Le micro crédit social

Objectifs pour 2016

Faciliter l'accès au micro crédit social permettant de financer un projet ou de faire face à des urgences (voiture, réparation de voiture,...)

Enjeux et nouveautés 2016

Depuis 2011, 21 dossiers présentés par la communauté de communes ont été acceptés soit 1 dossier sur 2. Depuis 2014, le nombre de dossiers rejetés augmente de manière significative.

Rapport VII- 11

Sud Mayenne Précarité

Objectifs pour 2016

Créer plus de lien avec l'association qui a pour mission l'attribution de secours et d'apporter une aide à la mobilité.

Enjeux et nouveautés 2016

Il est proposé de présenter l'association et ses missions dans une prochaine réunion du réseau des CCAS. L'urgence pour l'association est de recruter des bénévoles issus du territoire.

Rapport VII- 12

Réseaux des CCAS

Objectifs pour 2016

Faciliter les échanges d'informations et des problématiques entre les CCAS du territoire

Rapport VII- 13

L'habitat regroupé des personnes âgées

Objectifs pour 2016

Faire connaître le projet d'habitat regroupé

Enjeux et nouveautés 2016

Il est proposé de présenter le concept habiter autrement de l'ADMR aux membres de la commission affaires sociales et aux référents des CCAS

2 - ACTION : SERVICES A LA POPULATION

A- Ambition du programme

Maintenir et développer une offre de services de proximité aux populations

B- Moyens mis en œuvre

Rapport VII-01

les pôles santés Grez en Bouère et Meslay du Maine

Objectifs pour 2016

Contribuer au maintien d'une offre de soins de qualité, accessible à tous et adaptée aux besoins de chacun.

Enjeux et nouveautés 2016

Conforter et développer le nombre de professionnels présents dans les pôles

En 2016, le Docteur Humbert installé à Villiers Charlemagne va prendre sa retraite. Il est souhaitable de maintenir une offre de soins sur la commune. Dans ce cadre, la collectivité aura peut-être à accompagner une installation. La réflexion sera à mener en concertation avec les pôles de santé existants.

Budget consacré

Rapport VII -1	PÔLES SANTÉS	Bilan 2015	Budget 2016		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
	Fonctionnement	- 23 443,82 €	154 321,00 €	128 564,00 €	- 25 757,00 €
	Investissement	155 126,45 €	18 100,00 €	5 219,00 €	- 12 881,00 €
		131 682,63 €	172 421,00 €	133 783,00 €	- 38 638,00 €

Rapport VII-04

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (ex relais services publics)

Objectifs pour 2016

Renforcer les partenariats pour maintenir et développer l'offre de services de proximité



Enjeux et nouveautés 2016

La FEPEM (Fédération des particuliers employeurs de France) propose d'être partenaire de la MSAP pour renseigner plus efficacement les publics concernés par l'emploi direct à domicile. En 2016, nous allons bénéficier en plus de la subvention de l'ETAT de 17 500 €, d'un fonds interopérateurs de 17 500 €.

Budget consacré

Rapport VII -4	Maison de services aux publics	Bilan 2015	Budget 2016		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
	Fonctionnement	- 45 167,68 €	83 580,00 €	52 020,00 €	- 31 560,00 €
	Investissement	- 9 348,00 €	- €	7 765,00 €	7 765,00 €
		- 54 515,68 €	83 580,00 €	59 785,00 €	- 23 795,00 €

**Rapport VII-05
LA MISSION LOCALE 53**

*En 2015, 177 jeunes suivis
dont 59 nouveaux accompagnements*

Objectifs pour 2016

Poursuivre le partenariat avec la mission locale qui propose un service de proximité d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Enjeux et nouveautés 2016

Versement d'une subvention équivalente à 2015 soit 8 212 € et prise en charge de frais de fonctionnement de la permanence à Grez en Bouère (internet et téléphone)

Cc MESLAY GREZ	F	H	Total
Arquenay	3	8	11
Ballée	2	3	5
Bannes	1	1	2
Bazougers	7	5	12
Beaumont-Pied-de-Bœuf	1	1	2
Bouère	11	7	18
Chémeré-le-Roi	2	3	5
Cossé-en-Champagne		2	2
Épineux-le-Seguain	1	1	2
Grez-en-Bouère	6	4	10
La Bazouge-de-Chemeré	2	4	6
La Cropte	3	3	6
Le Bignon-du-Maine		4	4
Le Buret	4	2	6
Maisoncelles-du-Maine	3	2	5
Meslay-du-Maine	31	14	45
Préaux		1	1
Ruillé-Froid-Fonds	2	4	6
Saint-Brice	6	3	9
Saint-Charles-la-Forêt	1	2	3
Saint-Denis-du-Maine	4	2	6
Saint-Loup-du-Dorat	3		3
Villiers-Charlemagne	2	6	8
Total général	95	82	177

Budget consacré

Rapport VII - 5	MISSION LOCALE 53	Bilan 2015	Budget 2016		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
		- 8 796,70 €	8 812,00 €		- 8 812,00 €

Rapport VII-06

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Objectifs pour 2016

Maintenir la permanence juridiques en milieu rural. Le CIDFF tient une permanence juridique gratuite et confidentielles. Elle reçoit les habitants pour des conseils juridiques sur le droit de la famille, l'autorité parentale, les formalités après un décès, le surendettement, les tutelles; la succession,...

Enjeux et nouveautés 2016

Versement d'une subvention de 300 €

Rapport VII - 6	CIDFF	Bilan 2015	Budget 2016		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
		- 300,00 €	300,00 €		- 300,00 €

Rapport VIII-07 Le centre administratif de Grez en Bouère

Objectifs pour 2016

Héberger l'antenne solidarité, le centre médico psychologique, jardin fleuri, l'ADMR de Grez en Bouère et la permanence de la mission locale.

Enjeux et nouveautés 2016

Une enveloppe budgétaire de 5 000 € est réservée pour des travaux d'entretien du bâtiment.

Rapport VII - 7	CENTRE ADMINISTRATIF	Bilan 2015	Budget 2016		
			Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG
		22 071,61 €	29 422,00 €	47 400,00 €	17 978,00 €

Récapitulatif financier Fonctionnement et investissement

	Bilan 2015	Budget 2016			
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG	
Rapport VII - 1	PÔLES SANTÉS	131 682,63 €	195 043,00 €	156 405,00 €	- 38 638,00 €
Rapport VII - 3	ADMR	- 39 063,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
Rapport VII - 4	MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	- 54 515,68 €	83 580,00 €	59 785,00 €	- 23 795,00 €
Rapport VII - 5	MISSION LOCALE 53	- 8 796,70 €	8 812,00 €		- 8 812,00 €
Rapport VII - 6	CIDFF	- 300,00 €	300,00 €		- 300,00 €
Rapport VII - 7	CENTRE ADMINISTRATIF	22 071,61 €	29 422,00 €	47 400,00 €	17 978,00 €
Rapport VII - 8	AIDE ALIMENTAIRE	- 13 969,22 €	15 568,00 €		- 15 568,00 €
Rapport VII - 10	JARDIN FLEURI	- 8 889,07 €	9 050,00 €		- 9 050,00 €
	TOTAL	28 220,57 €	374 413,00 €	263 590,00 €	- 110 823,00 €

Récapitulatif financier Fonctionnement + remboursement de capital d'emprunt

	Bilan 2015	Budget 2016			
		Dépenses	Recettes	Résultats CCPMG	
apport VII - 1	PÔLES SANTÉS	- 23 199,24 €	154 321,00 €	128 564,00 €	- 25 757,00 €
apport VII - 3	ADMR	- 39 063,00 €	32 638,00 €		- 32 638,00 €
apport VII - 4	MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	- 45 167,68 €	83 580,00 €	52 020,00 €	- 31 560,00 €
apport VII - 5	MISSION LOCALE 53	- 8 796,70 €	8 812,00 €		- 8 812,00 €
apport VII - 6	CIDFF	- 300,00 €	300,00 €		- 300,00 €
apport VII - 7	CENTRE ADMINISTRATIF	22 071,61 €	29 422,00 €	47 400,00 €	17 978,00 €
apport VII - 8	AIDE ALIMENTAIRE	- 12 715,46 €	14 948,00 €		- 14 948,00 €
apport VII - 10	JARDIN FLEURI	- 8 889,07 €	9 050,00 €	- €	- 9 050,00 €
	TOTAL	- 116 059,54 €	333 071,00 €	227 984,00 €	- 105 087,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Pour l'ensemble des rapports budgétaires de la commission

Au vu du vote : par ;

⇒ **30 voix POUR**

⇒ **1 abstention**

RAPPORT VII- – 1– Pôles de Santé Grez en Bouère et Meslay du Maine :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII- 2 – Service de soins infirmiers à domicile :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII- – 3– L'aide à domicile en milieu rural :

➤ **Jean-Pierre Ollivier fait remarquer que la demande de fonds présentée pour l'ADMR est de 43 761€ et qu'il aurait été plus juste que le prorata soit calculé à partir de ce montant.**

➤ **Le Président précise que la proposition est de cibler le financement public en direction du public fragilisé, l'intervention de l'ADMR pour les autres publics peut se baser sur la réalité des coûts de revient. Il rappelle que la fédération prend entre 0.85€ et 1.88€ de l'heure. La réduction proposée représente 0.70€ de l'heure d'intervention auprès du public non fragilisé.**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré ;

⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.

⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII- 4 – La Maison de Services au Public

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide la mise en place d'un partenariat avec la FEPEM
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII- – 5– La Mission Locale 53 :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII- 6 – Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles CIDFF

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VII- 7 – Centre administratif de Grez en Bouère

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII- 8 – L'aide alimentaire

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le renouvellement de la convention avec la Banque Alimentaire.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII-9 – Le micro crédit social

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent dossier
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII-10 – L'association Jardin Fleuri

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII-11 – Sud Mayenne Précarité

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII-12 – Réseau des CCAS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

RAPPORT VII-13 – L'habitat regroupé des personnes âgées

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier

Dossier N°6 – Rapports budgétaires commission Enfance Jeunesse Sport

Noëlle Launay, Vice-présidente en charge de la commission enfance jeunesse sport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, présente la synthèse des rapports budgétaires 2016 de la commission enfance jeunesse sport, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire

I - ACTION : COORDINATION

A – AMBITION DU PROGRAMME

Développement de la politique Enfance, Jeunesse et Sports sur l'ensemble du territoire du Pays de Meslay-Grez

Gestion du service Enfance Jeunesse et sports et de l'équipe pédagogique

Soutien technique aux élus et aux professionnels de l'enfance, jeunesse du territoire

B – OBJECTIFS 2016

Maintenir la dynamique de développement engagée depuis 2004 sur les services que sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le sport tout en prenant soin d'être au plus près des besoins de la population locale.

Travailler à la mise en place d'un Projet Éducatif Intercommunal

Développer la mise à disposition de matériel et de personnels aux structures d'accueils de mineurs du territoire

C – MOYENS MIS EN OEUVRE

Rapport VI – 01

COORDINATION

Le volet coordination du service Enfance Jeunesse et sports assure l'encadrement du personnel, la gestion financière des différents pôles (RAM, Jeunesse, Sport à l'école...) et leurs véhicules. Il assure également le suivi des contrats avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA,...)

En 2016, les acteurs de l'offre socioéducative seront rassemblés pour travailler sur le Projet Éducatif intercommunal. Le travail se fera en 5 groupes de travail qui se pencheront sur les thématiques suivantes :

- Petite Enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Sport
- Culture

Ces 5 groupes s'appuieront sur le diagnostic réalisé afin de maîtriser le fonctionnement de l'ensemble des structures, les manques qui ressortent du diagnostic, les objectifs de chacune des structures. L'objectif de chacun des groupes sera de définir les valeurs communes à l'ensemble des structures, de voir ce qui les rassemble. Le but sera également de faire des propositions d'amélioration liées aux problématiques soulevées par le diagnostic sur leur thématique.

La mise en place de ce projet pourrait faire l'objet d'un renforcement des financements de la CAF dans le cadre du CEJ, sur la partie coordination.

Pour assurer les frais d'entretiens du véhicule un tarif de 0,25€ par kilomètres peut être demandé aux emprunteurs, par ailleurs si le plein n'est pas fait par l'emprunteur une participation de 0,15€ est demandée pour les frais de carburant.

Rapport VI – 03

ENFANCE

Le service Enfance Jeunesse accompagne les professionnels des ALSH et accueils périscolaires (classiques et TAP) du territoire par un soutien technique et pédagogique, mais aussi par la mise à disposition de malles pédagogiques et de personnels spécifiques (éducateurs sportifs).

En 2016, un inventaire précis des malles pédagogiques sera fait et une communication sera réalisée afin de faire connaître le matériel moins emprunté.

Plusieurs accueils de loisirs sont actuellement en réflexion pour l'achat d'un logiciel de gestion des accueils. Il semble intéressant de réfléchir à un groupement de commande voir à une mutualisation des bases de données qui permettrait sans doute à chaque collectivité de faire des économies et aussi de simplifier l'inscription des familles qui utilisent plusieurs structures sur le territoire. La commission appuie cette démarche pour apporter plus de cohérence entre les structures et aussi s'appuyer sur les compétences les uns des autres en cas de problème

Dans le cadre de l'opération 1max2sports, l'Educatrice sportive peut intervenir auprès des associations et des accueils collectifs de mineurs (ALSH, périscolaires, collèges). **Le taux horaire de base pour la facturation en 2016 sera de 27,30€ de l'heure (coût horaire de l'éducatrice sportive)**

D – Budget consacré à l'action 1

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01	Coordination	-34 340,00 €	-33 019,86 €	48 401,00 €	10 571,00 €	-37 830,00 €
VI-03	Enfance	-1 095,00 €	-722,07 €	1 545,00 €	1 090,00 €	-455,00 €
Total Coordination		-34 340,00 €	-33 019,86 €	49 946,00 €	11 661,00 €	-38 285,00 €

II - ACTION : PETITE ENFANCE

A – AMBITION DU PROGRAMME

Accompagner les Assistantes Maternelles et Parents en recherche de mode de garde dans leurs problématiques quotidiennes

Proposer des animations et une mise en réseau des professionnels de la Petite Enfance du territoire

Participer à la professionnalisation des Assistantes Maternelles

B – OBJECTIFS 2016

Redynamiser les communes sur lesquelles la fréquentation est en baisse.

Maintenir le lien qui existe entre les professionnels de la petite enfance et le RAM

Mettre en place les projets validés dans le cadre du Projet Pédagogique 2013-2017(Corps, Musique, alimentation...)

C – MOYENS MIS EN OEUVRE

Rapport VI – 02

RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Trois missions principales sont définies pour le RAM :

- Mission d'information, tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance,
- Mission d'animation et d'échanges autour des pratiques professionnelles,
- Mission d'observation des conditions locales d'accueil de la petite enfance.

En 2016 plusieurs actions seront mises en place :

- Projets autour du corps
- Projet musique
- Projet livre
- Projet alimentation
- Spectacles de fin d'année
- Sorties
- Soirées d'échanges
- Mise à disposition de matériel pédagogique
- ...

Le renouvellement du véhicule est prévu pour 2016 pour un budget de 15 000€, une aide à l'investissement de la CAF couvre au moins 50% de la dépense.

D – Budget consacré à l'action 2

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-02	RAM	-10 065,00 €	-8 773,39 €	54 964,00 €	37 436,00 €	-17 528,00 €
Total Petite Enfance		-10 065,00 €	-8 773,39 €	54 964,00 €	37 436,00 €	-17 528,00 €

III - ACTION : JEUNESSE

A – AMBITION DU PROGRAMME

Accompagner et soutenir les jeunes de 13 à 25 ans du territoire dans leurs projets et initiatives

Proposer des animations pendant les petites vacances scolaires et la période estivale

Informers les jeunes sur différentes thématiques (logement, santé, emploi...)

B – OBJECTIFS 2016

Assurer le suivi de nouveaux groupes et renforcer le suivi des groupes naissants.

Continuer à assurer des partenariats durables et à proposer des animations communes avec les Accueils de Loisirs concernant l'âge « passerelle » (11-13 ans)

Proposer de nouvelles animations aux jeunes du territoire

Développer des groupes de jeunes dans les communes qui sont en demande

Maintenir l'offre d'informations du PIJ

C – MOYENS MIS EN OEUVRE

Rapport VI – 04

JEUNESSE

A – suivi de projets

Les animateurs du service Jeunesse assurent le suivi de 6 groupes de jeunes (Ruillé , Grez, Villiers, Ballée, St Denis, groupe pêche) sur les week-ends (vendredi soir et samedi)

En 2016, sur les communes du Bignon du Maine et d'Arquenay des groupes de jeunes sont en train de se constituer sous l'impulsion des élus municipaux, les animateurs participeront tout au long de l'année à la création de ces dynamiques.

B – Animations

Des animations sont proposées pendant les vacances scolaires :

- Sorties à la journée
- Séjours, neige, mer, plein air
- Kokoh Lanta
- Bivouac Aventure
- Animations sur le territoire
- ...

En 2016, il est proposé de maintenir les tarifs de 2015, sauf pour le séjour d'Automne.

Tarifs 2016 (selon Quotient Familial) :

Adhésion annuelle : 1€

Séjour 24€ ou 27€ / jour

Sortie 10€ ou 11€

Kokoh Lanta 35€ ou 45€

soirée animation 5€ ou 6€

activité avec un intervenant 5€ ou 6€

séjour d'Automne 90€ ou 100 € (80 € ou 90 € en 2015)

Rapport VI – 05

POINT INFORMATION JEUNESSE

Malgré le petit nombre d'accueils (environ 50 par an) réalisé pour le PIJ, il est très important de garder sa place dans le réseau départemental afin d'orienter et d'informer les jeunes. Depuis 2013, la mise à jour de la documentation et l'accueil du public sont faits par le personnel du RSP, le suivi du réseau quant à lui est fait par le service jeunesse. En 2016, des animations seront proposées sur le même principe qu'en 2015 (Babysitting, jobs d'été, participation aux forums)

D –Budget consacré à l'action 3

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-04	Jeunesse	-29 318,00 €	-32 213,31 €	72 905,00 €	36 840,00 €	-36 065,00 €
VI-05	Point Information Jeunesse	-1 370,00 €	-230,00 €	850,00 €	0,00 €	-850,00 €
Total Jeunesse		-30 688,00 €	-32 443,31 €	73 755,00 €	36 840,00 €	-36 915,00 €

IV - ACTION : AFFAIRES SCOLAIRES

A – AMBITION DU PROGRAMME

Favoriser la mise en place de projets d'apprentissage de la citoyenneté à l'école
Contribuer à la découverte d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire pour les élèves des écoles primaires.

B – OBJECTIFS 2016

Développer la pratique de la natation dans les écoles.
Maintenir les actions éducatives sportives et culturelles dans les écoles ainsi que les actions de prévention et d'information.

C – MOYENS MIS EN OEUVRE

Rapport VI – 06 ECOLES ET COLLÈGES

En 2016, il sera proposé aux enfants des écoles maternelles et primaires de la voile, de l'escalade et du kinball. 1300 € de matériel sont prévus pour les animations sportives avec notamment le renouvellement d'une coque d'optimiste pour l'activité voile.

Dans le cadre de la mise en place de la piscine intercommunale à Meslay du Maine le Maître Nageur passera l'intégralité de son temps de travail mis à disposition du gestionnaire de la piscine. A partir de la rentrée 2016, les activités qu'ils proposait n'existeront plus et seront remplacées par la pratique de la natation, les interventions de l'éducatrice sportive (Escalade et Voile) feront quant à elle l'objet d'une réflexion en parallèle d'un travail sur le soutien aux associations sportives. La commission insiste sur le fait de recentrer les actions dans les écoles sur les sports spécifiques à risque (natation, escalade, voile) qui ne peuvent être enseignés par les professeurs et qui apportent beaucoup aux enfants (motricité, dépassement de soi, autonomie...). Le budget transport des animations sportives dans les écoles est de 30 764 € pour 2015, pour 2016 il est estimé à 30 000 €

A partir de la rentrée 2016, la nouvelle piscine intercommunale pourra accueillir en priorité les niveaux du nouveau cycle 2 (CP / CE1 / CE2) mais également, dans la mesure du possible, de permettre l'accueil des CM1 ou des CM2 avant le passage en 6ème (renforcement du cycle de consolidation), dans l'objectif du « savoir-nager ». Concernant le second degré, les classes de 6ème pourront également être accueillies dans cette piscine ainsi que les classes d'un autre niveau qui sera laissé au choix des collèges.

L'organisation des transports pour la piscine scolaire doit être réfléchié en partenariat avec le futur délégataire de la piscine afin d'optimiser au mieux les coûts de transport et le temps de présence dans l'eau des enfants. Le coût estimé du transport pour la période septembre 2016-décembre 2016 est de 6 500 € (17 500 € pour une année complète)

La commission dans son intégralité regrette que pour le moment les écoles maternelles ne soient pas accueillies dans la future piscine intercommunale alors qu'elles l'étaient dans l'ancienne piscine.

Le budget transport pour la piscine de Saint Charles est de 4 086 € pour 2015, pour 2016, il est estimé à 5 000€ et pour la piscine de Château-Gontier il est de 518 € pour 2015, pour 2016 il est estimé à 500 €

Chaque année, la communauté de communes prend en charge le matériel pédagogique acheté pour le RASED à hauteur de 600€.

En 2015-2016, la dumiste intervient dans 20 écoles de 16 communes différentes, 59 classes, 1372 enfants, pour la découverte de la musique en milieu scolaire. En 2015, une dépense de transport de 853 € pour le projet comédie musicale a été faites, en 2016, il n'y aura pas de projet collectif nécessitant un transport.

Au vu des contraintes budgétaires et afin de se recentrer sur les compétences de la communauté de communes, en 2016, il est proposé de ne plus verser l'aide aux collèges concernant les séjours linguistiques (1800€ en 2015 soit environ 8,60€ par élèves). La commission montre une inquiétude quant à la répercution sur l'existence de ces séjours et sur l'impact sur la participation demandée aux familles

Il est proposé la mise en place d'une convention entre la communauté de communes et la maison de l'Europe, sur la base de celle liant la maison de l'Europe aux autres communautés de communes de la Mayenne. Celle-ci permettrait de contractualiser les prestations de la maison de l'Europe et les financements reversés par la communauté de communes à la maison de l'Europe. La maison de l'Europe propose une participation de 0,14€ par habitant soit 1 950€. La commission propose, cette année, une inscription budgétaire de 1000€ pour une convention avec la maison de l'Europe et souhaite que celle-ci soit signée uniquement après des précisions apportées par la maison de l'Europe quant à ses interventions.

Dépenses de transports pour les activités à destination des scolaires

	2015	2016	2017
Animations sportives	30 764 €	30 000 €	30 000 €
Activité Natation	4 604 €	12 000 €	17 500 €
Interventions Musicales	853 €	0 €	900 €
TOTAL	36 221 €	42 000 €	48 400 €

D – Budget consacré à l'action 4

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-06	Ecoles et Collèges	-131 100,00 €	-123 294,32 €	131 813,80 €	10 096,00 €	-121 717,80 €
Total Affaires Scolaires		-131 100,00 €	-123 294,32 €	131 813,80 €	10 096,00 €	-121 717,80 €

V - ACTION : SPORT

A – AMBITION DU PROGRAMME

Soutien technique et pédagogique aux associations sportives du territoire

Encourager la formation des bénévoles, et notamment les jeunes

Encourager et développer les pratiques sportives, par la mise à disposition d'équipements adaptés et répartis sur l'ensemble du territoire

Assurer un confort et une sécurité pour tous les pratiquants

B – OBJECTIFS 2016

Maintenir ou améliorer la qualité des équipements sportifs intercommunaux

Rationaliser les créneaux d'occupation des salles de sports du territoire

Mettre en place des actions en faveur des associations et les accompagner dans leurs projets

Evaluer l'offre de services faite aux associations sur le territoire

C – MOYENS MIS EN OEUVRE

Rapport VI – 07

ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'enveloppe de 2000€ pour le soutien à la formation des bénévoles est maintenue en 2016.

Le territoire du Pays de Meslay Grez possède un certain nombre d'équipements sportifs et il est important de veiller à conserver des utilisateurs. Il est donc important de réfléchir à la meilleure façon d'accompagner les associations sportives en évaluant notre politique actuelle dans l'accompagnement des bénévoles. La commune de Meslay-du-Maine accompagne les bénévoles pour l'encadrement des jeunes dans les associations sportives, il semble donc intéressant de travailler en partenariat avec la commune de Meslay du Maine sur le sujet.

Ce questionnement est nécessaire afin de définir les besoins en terme de personnel pour la politique sportive du territoire et doit se faire en lien avec une réflexion sur l'intervention de l'éducatrice sportive sur le temps scolaire.

Par ailleurs devant la multitude de besoins exprimés en matière d'équipements sportifs sur le territoire, il sera effectué en 2016 un recensement des demandes et besoins, afin de définir une stratégie de rénovation et/ou de création d'équipements sportifs sur le territoire du Pays de Meslay-Grez.

Rapport VI – 08

SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE MESLAY DU MAINE

Suite au diagnostic de 2014, une réhabilitation thermique a été réalisée en 2015.

Pour 2016, les services techniques préconisent la réfection du faux plafond du couloir des vestiaires, ainsi que la reprise de certains endroits du mur qui sont abimés.

Pour l'amélioration de la qualité d'accueil des usagers de la salle il est prévu quelques achats de matériel en 2016, 1 vitrine à trophées, une table de marque et du matériel pour la réparation des tables de ping-pong, le tout est estimé à 1000€

Rapport VI – 09

SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE DE BALLÉE

La salle de Sports de Ballée a été mise en service en Juin 2010 et accueille les associations sportives du territoire et les scolaires. Elle peut également être louée par des associations ou CE de Ballée pour des événements autres que sportifs moyennant un tarif de location.

Pour l'amélioration de la qualité d'accueil des usagers de la salle, il est prévu quelques achats de matériel en 2016, une table de marque et un petit frigo afin de stocker des poches de froid, le tout est estimé à 500€.

Rapport VI – 10

SALLE DE JUDO INTERCOMMUNALE

La CCPMG assure l'entretien du dojo.

En 2016, une provision d'entretien des bâtiments de 700€ et une désinfection des tatamis (350 €) sont inscrites au budget.

Rapport VI – 11

SALLE DE TENNIS/SQUASH INTERCOMMUNALE

Suite au diagnostic thermique et au vu de l'état des installations électriques et de la toiture, il est utile qu'en 2016, une réflexion soit engagée quant à la réhabilitation de la salle, cette réflexion doit également poser la question de l'utilisation de la salle et d'éventuelles ouvertures à d'autres sports dans celle-ci. Ce dossier a été présenté dans le cadre du soutien à l'investissement public local 2016 (décision du CC du 23 février 2016)

Rapport VI – 12

SALLES DE SPORTS COMMUNALES

La CCPMG indemnise les communes de Bouère et Villiers-Charlemagne lorsque leur salle de sports est utilisée pour les scolaires et/ou les associations sportives du territoire. Une convention avec la commune de Grez-en-Bouère fixe le nombre d'heures d'utilisation de la salle de sports de Grez-en-Bouère à 900 heures par an, par les associations et scolaires du Pays de Meslay-Grez. A ce titre, une subvention de 9090€ est versée à la commune de Grez-en-Bouère.

Rapport VI – 13

STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE

Dans le cadre de la gestion des SAE, l'article 5 de la convention prévoit l'achat de matériel de maintenance et de remplacement des prises par la CCPMG, sur les préconisations du Comité d'Escalade de la Mayenne.

En 2016, des prises d'Escalade doivent être achetées ainsi que des paniers pour l'installation des voies pour un total de 1100 €.

Rapport VI – 14

EQUIPEMENT DE PLEIN AIR

Cette fiche regroupe les charges et recettes liées au stade Communautaire (transféré en 2009 mais dont la CCPMG est toujours propriétaire) et à la piste de Bicross.

Mis à part l'entretien des espaces verts et l'élagage des haies, en 2016 comme en 2015 aucun travaux n'est à prévoir pour ces équipements.

D – Budget consacré à l'action 5

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
T-07	Associations sportives	-7 271,00 €	-6 624,22 €	16 040,00 €	2 900,00 €	-13 140,00 €
T-08	Salle de sports de Meslay	-124 369,00 €	-94 949,33 €	134 115,00 €	105 839,00 €	-28 276,00 €
T-09	Salle de sports de Ballée	-71 173,00 €	-74 488,75 €	317 138,00 €	244 023,00 €	-73 115,00 €
T-10	Salle de Judo	-3 121,00 €	-3 597,34 €	12 380,00 €	8 140,00 €	-4 240,00 €
T-11	Salle de Tennis/Squash	-10 940,00 €	-9 836,06 €	12 860,00 €	700,00 €	-12 160,00 €
T-12	Salles de sports communales	-9 240,00 €	-9 090,00 €	14 637,00 €	5 347,00 €	-9 290,00 €
T-13	Structures Artificielles d'Escalade	-1 700,00 €	-1 694,50 €	1 100,00 €	0,00 €	-1 100,00 €
T-14	Equipements de plein air	-105,00 €	-302,94 €	505,00 €	0,00 €	-505,00 €
Total Sport		-227 919,00 €	-200 583,14 €	508 775,00 €	366 949,00 €	-141 826,00 €

RÉSULTATS NETS DES ACTIONS

(FONCTIONNEMENT+ remboursement du capital des emprunts)

SYNTHESE BUDGETAIRE		BP 2015	BILAN 2015	BP 2016
Récapitulatif des actions				
VI-01	Coordination	-34 340,00 €	-33 019,86 €	-37 830,00 €
VI-02	Relais Assistantes Maternelles	-10 065,00 €	-8 773,39 €	-11 480,00 €
VI-03	Enfance	-1 095,00 €	-722,87 €	-455,00 €
VI-04	Jeunesse	-29 318,00 €	-32 213,31 €	-36 065,00 €
VI-05	Point Information Jeunesse	-1 370,00 €	-230,00 €	-850,00 €
VI-06	Ecoles et collèges	-131 100,00 €	-123 294,32 €	-121 717,80 €
VI-07	Associations sportives	-7 271,00 €	-6 624,22 €	-13 140,00 €
VI-08	Salle de sports de Meslay	-61 662,00 €	-58 443,38 €	-63 875,00 €
VI-09	Salle de sports de Ballée	-71 173,00 €	-74 488,75 €	-73 115,00 €
VI-10	Salle de Judo	-3 121,00 €	-3 597,34 €	-4 240,00 €
VI-11	Salle de Tennis/Squash	-10 940,00 €	-9 836,06 €	-12 160,00 €
VI-12	Salles de sports communales	-9 240,00 €	-9 090,00 €	-9 290,00 €
VI-13	Structures Artificielles d'Escalade	-1 700,00 €	-1 694,50 €	-1 100,00 €
VI-14	Equipements de plein air	-105,00 €	-302,94 €	-505,00 €
Total du service enfance jeunesse		-372 500,00 €	-362 330,94 €	-385 822,80 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT VI – 1– COORDINATION :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide les participations aux frais d'entretien et aux frais de carburant dans le cadre de la mise à disposition du mini-bus à 0.25€ du kilomètre pour les frais d'entretien et à 0.15€ du kilomètre pour les frais d'essence.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 2– RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 3– ENFANCE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide le coût de l'intervention 1max2sports équivalent au coût réel de l'éducatrice sportive (préparation plus animation)
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 4– JEUNESSE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide l'enveloppe d'aide aux projets de jeunes de 750€
- ⇒ Valide les tarifs 2016 d'animations selon le Quotient Familial comme indiqués ci-dessous à savoir :
 - ⇒ Cotisation annuelle : 1€
 - ⇒ Séjour 24€ ou 27€ par jour
 - ⇒ Sortie 10€ ou 11€
 - ⇒ Kokoh Lanta 35€ ou 45€
 - ⇒ Soirée animation 5€ ou 6€
 - ⇒ Activité avec un intervenant 5€ ou 6€
 - ⇒ Séjour d'automne 90€ ou 100€
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 5– POINT INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention de renouvellement du label « IJ » et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 6– ECOLES ET COLLEGES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à négocier et à signer la convention à intervenir avec la Maison de l'Europe et tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 7– ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 8– SALLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE SITUÉE A MESLAY DU MAINE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs avec les collèges du territoire et le Conseil Départemental de la Mayenne.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 9– SALLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE SITUÉE A BALLEE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 10– SALLE DE JUDO

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 11– SALLE TENNIS SQUASH

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 12– SALLE DES SPORTS COMMUNALES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 13– STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT VI – 14– EQUIPEMENTS DE PLEIN AIR

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°7 – Rapports budgétaires commission voirie assainissement

En l'absence de Jean-Luc Landelle, Vice-président en charge de la commission voirie assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, le Président présente la synthèse des rapports budgétaires 2016 de la commission voirie assainissement, les rapports budgétaires ayant été transmis aux membres du Conseil Communautaire

SYNTHÈSE VOIRIE ASSAINISSEMENT

I – ACTION : VOIRIE

A - AMBITION DU PROGRAMME

Assurer la sécurité des usagers en maintenant un bon état d'entretien sur les 88 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire et de la voirie communautaire.

B - OBJECTIFS POUR 2016

- Réaliser les travaux d'entretien des voiries communautaires et d'intérêt communautaire.
- Assurer l'entretien des dépendances : broyage des accotements, élagage des fossés et talus.
- Assurer l'entretien de l'éclairage public.

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport VI – 02

TRAVAUX DE VOIRIE

Le montant total des dépenses de voirie s'élève depuis l'année 2004 à la somme de 833 505,06 euros TTC.

*Une consultation du marché de travaux de voirie a été lancée au cours du premier trimestre 2013. L'entreprise Eurovia a été retenue. Il s'agit d'un marché à bons de commande reconductible 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2013 à 2016).

- La Commission a proposé de reconduire le marché de voirie EUROVIA pour l'année 2016.

Le programme 2016 porte sur la réfection :

*VC3 de Thorigné à Bannes pour un montant de 21 000 € TTC

*VC2 de Parné à Bazougers (section Bazougers-La Sèverie) soit ½ surface de la voie pour un montant de 25 000 € TTC

La Commission propose d'inscrire la somme de 46 000 € TTC au BP 2016 correspondant à ces travaux.

La Commission propose :

- d'inscrire la somme de 5 000 € TTC correspondant aux travaux de point à temps.
- d'inscrire la somme de 12 200 € TTC correspondant aux travaux « d'arasement, curage »
- d'inscrire la somme de 3 000 € TTC correspondant aux interventions d'urgences

***Ouvrages d'arts :**

Le patrimoine des ouvrages d'art d'ouverture supérieure à 2m de la Communauté de Communes du Pays de Meslay est le suivant :

- ARQUENAY : VC 5 de Buru
- BOUERE : VC 4 du Cotillon Rouge
- LA CROPTE : VC 4 des Fours
- PREAUX : VC 3 de Cheméré
- SAIN-LOUP-DU-DORAT : VC 103 des Angevinières

La Commission propose de sécuriser à l'aide d'une signalisation adaptée les 3 ponts suivants :

- Pont de la Vaige sur la commune de Préaux
- Pont du Bouhorons sur la commune de Préaux
- Pont du ruisseau de la Grange sur la commune d'Arquenay

La Commission propose d'inscrire la somme de 1 800 € TTC au BP 2016.

***Mise à la disposition des communes d'enrobés à froid, de gravillons et de déchets de carrière en vue des reprises ponctuelles des voies.** La Commission propose d'inscrire la somme de 1 000 € TTC.

***Signalisation verticale et horizontale :**

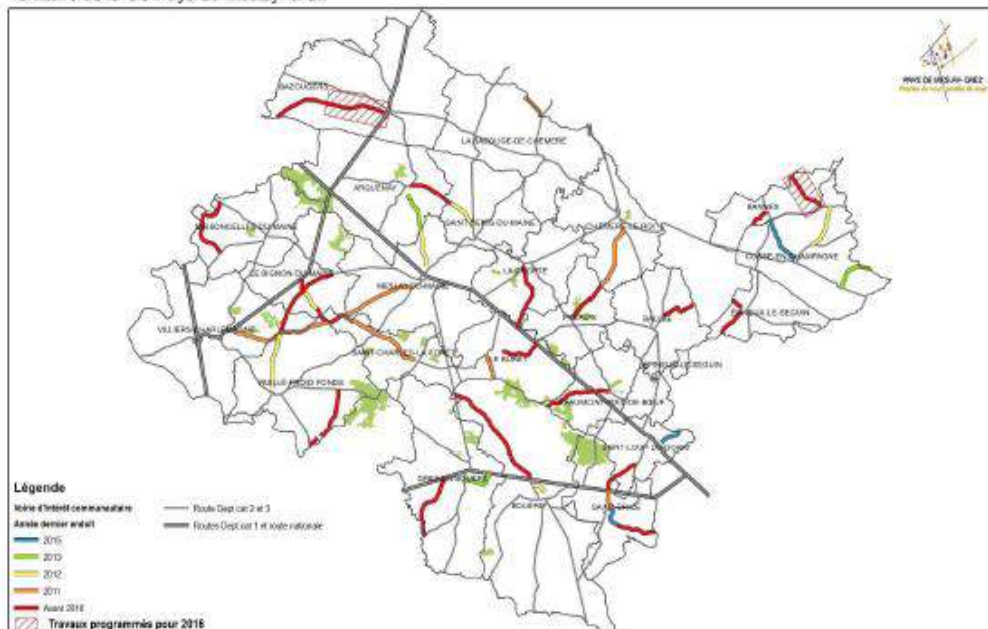
Un nouveau marché regroupant 9 communes : Ballée-Chéméré le roi-Cossé en Champagne-La Bazouge de Chéméré-Le Bignon du Maine-Meslay du Maine-Saint Charles La Forêt-Saint Denis du Maine- Saint Brice et la CCPMG,

a été attribué à l'entreprise Traçage Service. Les travaux seront réalisés au premier trimestre 2016.

Un partenariat via le groupement avec le département sera mis en place en 2016.

La Commission propose d'inscrire la somme de 1 000 € TTC au BP 2016

Travaux sur voirie
Territoire de la CC Pays de Meslay-Grez



Proposition de travaux de voirie 2016

TRAVAUX DE VOIRIE								
	Libellé	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	BP 2016
Dépenses fonctionnement Voirie								
	Point à temps	3 456,56 €	7 767,82 €	2 613,06 €	3 228,77 €	6 339,87 €	4 528,61 €	5 000,00 €
	Arasement curage	2 741,23 €	5 788,64 €	5 749,61 €	9 852,53 €	20 019,12 €	22 974,96 €	12 200,00 €
	Matériaux	1 522,39 €	754,32 €	997,23 €	1 880,62 €	628,32 €	1 615,34 €	1 000,00 €
	Signalisation	0,00 €	0,00 €	5 415,33 €	0,00 €	2 816,80 €	1 966,56 €	1 000,00 €
	Ouvrages d'arts	6 673,68 €	0,00 €	13 058,87 €	14 210,00 €	50,33 €	0,00 €	1 800,00 €
	Interventions d'urgences	5 704,44 €	2 145,08 €	960,82 €	4 716,25 €	99,00 €	3 612,60 €	3 000,00 €
	Total dépenses fonctionnement	20 098,30 €	16 455,86 €	28 794,92 €	33 888,17 €	29 953,44 €	34 698,07 €	24 000,00 €
Dépenses investissement voirie								
	surfaces	26 690 m ²	47 042 m ²	35 400 m ²	20 100 m ²		14 147 m ²	
	montant	91 639,53 €	86 764,03 €	65 413,08 €	51 200,93 €		40 723,68 €	46 000,00 €
	Total dépenses Investissement	91 639,53 €	86 764,03 €	65 413,08 €	51 200,93 €	0,00 €	40 723,68 €	46 000,00 €
Recettes Investissement voirie								
	FCTVA	14 188,00 €	13 433,00 €	10 698,00 €	7 430,00 €		1 356,00 €	16 643,00 €
	DGE		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	Total Recettes investissement	14 188,00 €	13 433,00 €	10 698,00 €	7 430,00 €	0,00 €	1 356,00 €	16 643,00 €
	BILAN	-97 549,83 €	-89 786,89 €	-83 510,00 €	-77 659,10 €	-29 953,44 €	-74 065,75 €	-53 357,00 €

Rapport VI - 03

ENTRETIEN DES DÉPENDANCES

Une nouvelle consultation des marchés d'entretien des dépendances a été lancée au cours du premier trimestre 2013, en vue de la réalisation du broyage des accotements, des talus et des fossés sur le territoire de la Communauté de Communes scindé en quatre secteurs.

La commission propose de reconduire les marchés des entreprises listées ci-dessous pour l'année 2016 :

- Lot n°1 Secteur Bazougers : Entreprise AJC
- Lot n°2 Secteur Villiers Charlemagne : Entreprise AJC
- Lot n°3 Secteur Bouère : entreprise COULON
- Lot n°4 Secteur Ballée : entreprise GASNIER

Les marchés ont été conclus pour une durée initiale d'un an à compter de leur notification fin avril 2013. Ils sont reconductibles 3 fois dans la limite de la durée maximale de 4 ans (2013 à 2016).

La Commission propose d'inscrire la somme de 20 000 € TTC au BP 2016.

Rapport VI – 04

ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

I – OBJET DE LA MISSION

L'objectif fondamental de cette mission était de réaliser, élaborer et déposer en Préfecture un Ad'AP, afin de réaliser les travaux de mise en conformité accessibilité des ERP existants pour 9 communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, à savoir Arquenay, Ballée, Chémeré Le Roi, La Bazouge de Chémeré, La Cropte, Maisoncelles du Maine, Meslay du Maine, St Charles la Forêt et St Denis du Maine.

La mission consiste :

- *à prendre connaissance de l'ensemble du patrimoine à traiter, définir les bâtiments à intégrer dans l'Ad'AP
- *mettre à jour les diagnostics accessibilité existants en produisant une synthèse du niveau actuel d'accessibilité
- *à définir un programme de travaux qui prendra en compte les derniers textes réglementaires et qui listera de façon argumentée les dérogations envisagées.
- *à définir une stratégie de priorisation intégrant le budget et la durée des travaux
- *à accompagner les collectivités pour formaliser et déposer les dossiers en Préfecture.

II – PROCEDURE DE CONSULTATION

La procédure de consultation a été lancée le 25 août 2015.

L'offre du bureau d'études Apave de Laval est apparue comme économiquement la plus avantageuse. Une réunion de cadrage générale avec les communes s'est déroulée le 22 octobre 2015 en vue de notifier les marchés, présenter les différentes phases de la mission, et procéder aux prises de rendez-vous avec le bureau d'études Apave.

La commune de Ballée a souhaité annuler sa participation au groupement de commande.

Rapport VI – 05

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Compte tenu de l'état de délabrement du sanitaire de l'aire de repos du Bois de Bergault, le bloc sanitaire a été fermé. Le remplacement du dispositif d'éclairage périphérique du giratoire par un dispositif à leds a été réalisé en 2015 par le Conseil Départemental.

Le contrat de fourniture d'électricité a été résilié le 10/09/2015 et est désormais pris en charge par le Conseil Départemental.

Par ailleurs, un travail avec le Conseil Départemental a été engagé pour étudier l'aménagement de l'espace du Bois de Bergault. A cet égard, il est proposé de prévoir un crédit de 15 000.00 € afin de pouvoir accompagner cet aménagement qui pourrait être validé par le Conseil Départemental.

Il est également proposé de mener une étude sur le niveau d'éclairage actuel et souhaité des zones d'activités ainsi que sur le partenariat à engager.

D - BUDGET CONSACRE

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-02	Travaux de voirie	-74 065,75 €	70 000,00 €	16 643,00 €	-53 357,00 €
VI-03	Entretien des dépendances	-4 633,59 €	20 000,00 €	20 153,04 €	153,04 €
VI-04	Accessibilité de la voirie et des espaces publics	-877,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-05	Eclairage public	-1 415,41 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
Total		-80 992,50 €	105 000,00 €	36 796,04 €	-68 203,96 €

II – ACTION : SPANC

A - AMBITION DU PROGRAMME

Contribuer à l'amélioration de l'environnement du territoire et à la préservation des milieux naturels en limitant les risques sanitaires liés aux installations d'assainissement non collectif non satisfaisantes

B - OBJECTIFS POUR 2016

- Poursuivre les contrôles des études et travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées du territoire de à CCPMG par le Service SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.
- Equilibrer le budget annexe Spanc.

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport VI – 06

SPANC

Contrôle des études et travaux des installations neuves ou réhabilitées à l'aide de 30 % d'un temps plein d'un technicien.

Etat actuel des installations :

	Installations non acceptables Classe 1			Installations acceptables Classe 2			Installations en bon état de fonctionnement Classe 3			TOTAL	TOTAL
	2014	2015	%	2014	2015	%	2014	2015	%	2014	2015
Total général	347	473	25%	844	818	42%	625	632	33%	1816	1823

La Commission propose :

- d'engager un partenariat avec l'Agence de l'Eau afin d'étudier les subventions mobilisables.

***La Commission propose de tendre vers l'équilibre du « budget annexe spanc » d'augmenter les tarifs des redevances assainissements non collectifs de la façon suivante :**

- *Contrôle des installations existantes dans le cadre d'une vente: 160 € HT soit 176 € TTC = 63.05 % en plus**
- *Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve : 45 € HT soit 49.50 € TTC = 14.65 % en plus**
- *Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 100 € HT soit 110.00 € TTC = 13.83 % en plus**
- *Contre visite de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 45 € HT soit 49.50 € TTC = 14.65 % en plus**

D – BUDGET CONSACRE A CETTE ACTION

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-06	SPANC	-1 922,81 €	15 980,00 €	14 923,00 €	-1 057,00 €
Total		-1 922,81 €	15 980,00 €	14 923,00 €	-1 057,00 €

III – ACTION : ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES COMMUNES DE ST BRICE, ST LOUP DU DORAT ET BEAUMONT PIED DE BŒUF

A - AMBITION DU PROGRAMME

Contribuer à l'amélioration de l'environnement du territoire et à la préservation des milieux naturels en limitant les risques sanitaires liés aux anomalies des réseaux d'assainissement eaux usées collectifs et aux dysfonctionnements des unités de traitement des eaux usées de compétence communautaire.

B - OBJECTIFS POUR 2016

Assurer une gestion optimale des réseaux d'assainissement eaux usées et des unités de traitement de type lagunage naturel.

Améliorer l'efficacité du fonctionnement des postes de refoulement.

C - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Rapport VI – 08

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE

Assurer un suivi optimal technique, administratif et financier du service.

Rapport V – 09

ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES LAGUNES

Réalisation de bilans de fonctionnement en lien avec les services du SATESE des unités de traitement des eaux usées.

Engager la réalisation d'un hydrocurage et d'un passage caméra de 10% du réseau d'assainissement en 2016 afin de vérifier des anomalies éventuelles.

Rapport V – 10

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES LAGUNES

Réalisation des extensions du réseau conformément à la mise en place de la participation assainissement collectif (PAC) fin 2012 fixée à 1 500 euros.

La commune de Saint Loup du Dorat transmettra le projet technique et financier du dévoiement du réseau principal en vue de la viabilisation de lots afin de déterminer les conditions de prise en charge.

Les membres du Bureau réunis le 8 mars considèrent que la charge financière liée à ce dévoiement soit prise en charge par la Commune de Saint Loup Du Dorat.

La Commission souhaite prendre l'attache de STGS afin de connaître les suites juridiques données au lotissement Les Agêts.

Rapport V – 11

POSTES DE REFOULEMENT

Améliorer l'efficacité du fonctionnement des postes de refoulement.

Le marché de l'entreprise Feljas et Masson étant arrivé à terme le 9 janvier 2016, une nouvelle consultation a été lancée. L'entreprise JOUSSE de Mayenne a été retenue.

D – BUDGET CONSACRE A CETTE ACTION

SYNTHESE BUDGETAIRE Budget annexe assainissement collectif		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-08	Eléments financiers du service	23 708,00 €	115 467,00 €	139 709,00 €	24 242,00 €
VI-09	Entretien du réseau d'assainissement et des lagunes	-4 296,09 €	6 975,00 €	0,00 €	-6 975,00 €
VI-10	Extension des réseaux	-791,60 €	7 500,00 €	4 230,00 €	-3 270,00 €
VI-11	Postes de relèvement	-8 153,00 €	19 377,00 €	0,00 €	-19 377,00 €
Total		10 467,31 €	149 319,00 €	143 939,00 €	-5 380,00 €

IV- Récapitulatif financier des Actions : Budget consacré

SYNTHESE BUDGETAIRE		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-01	Voirie d'intérêt Communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-02	Travaux de voirie	-74 065,75 €	70 000,00 €	16 643,00 €	-53 357,00 €
VI-03	Entretien des dépendances	-4 633,59 €	20 000,00 €	20 153,04 €	153,04 €
VI-04	Accessibilité de la voirie et des espaces publics	-877,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-05	Eclairage public	-1 415,41 €	15 000,00 €	0,00 €	-15 000,00 €
Sous Total Voirie		-80 992,50 €	105 000,00 €	36 796,04 €	-68 203,96 €
VI-06	SPANC	-1 922,81 €	15 980,00 €	14 923,00 €	-1 057,00 €
Sous Total SPANC		-1 922,81 €	15 980,00 €	14 923,00 €	-1 057,00 €
Total Actions Voirie - SPANC		-82 915,31 €	120 980,00 €	51 719,04 €	-69 260,96 €
SYNTHESE BUDGETAIRE Budget annexe assainissement collectif		BILAN 2015	BUDGET 2016		
Récapitulatif des actions		Résultat CCPMG	Dépenses	Recettes	Résultat CCPMG
VI-07	Travaux d'assainissement 1ère tranche et 2ème tranche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI-08	Éléments financiers du service	23 708,00 €	115 467,00 €	139 709,00 €	24 242,00 €
VI-09	Entretien du réseau d'assainissement et des lagunes	-4 296,09 €	6 975,00 €	0,00 €	-6 975,00 €
VI-10	Extension des réseaux	-791,60 €	7 500,00 €	4 230,00 €	-3 270,00 €
VI-11	Postes de relèvement	-8 153,00 €	19 377,00 €	0,00 €	-19 377,00 €
Total Actions Voirie Assainissement		10 467,31 €	149 319,00 €	143 939,00 €	-5 380,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

RAPPORT V – 1– VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du rapport présenté.

RAPPORT V – 2– TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide la reconduction du marché Eurovia pour l'année 2016
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des entreprises au cours du second semestre 2016 concernant le prochain marché de voirie et à signer la convention de groupement de commandes avec les communes.
- ⇒ Prend acte de la recherche d'un partenariat avec le Conseil Départemental de la Mayenne pour la signalisation.
- ⇒ Prend acte de l'étude à mener pour se doter de radars pédagogiques.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT V – 3– ENTRETIEN DES DEPENDANCES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Valide la reconduction des marchés pour les lots 1,2,3 et 4 pour l'année 2016.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à lancer la consultation des entreprises au cours du second semestre 2016 concernant les prochains marchés et à signer la convention de groupement de commande avec les communes.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT V – 4– ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Prend acte du rapport présenté.

RAPPORT V – 5– ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Prend acte de l'étude à mener sur le niveau d'éclairage actuel et souhaité des ZA et sur le partenariat à engager
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT V – 6– SPANC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Prend acte du partenariat à engager avec l'Agence de l'Eau afin d'étudier les subventions mobilisables.
- ⇒ Valide l'augmentation des tarifs à compter du 1^{er} avril 2016 des redevances assainissement non collectif comme ci-dessous indiqués :
 - Contrôle installation existante dans le cadre d'une vente : 160€ HT soit 176€ TTC
 - Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve : 45€ HT soit 49.50€ TTC
 - Contrôle de bonne exécution des travaux installation d'ANC : 100€ HT soit 110€ TTC
 - Contrôle visite de bonne exécution des travaux installation d'ANC : 45€ HT soit 49.50€ TTC
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT V – 8– ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT V – 9– ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES LAGUNES

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Prend acte de la convention signée avec le Conseil Départemental pour le suivi des unités de traitement des eaux usées.
- ⇒ Prend acte des propositions d'inspection des réseaux d'assainissements.
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

RAPPORT V – 10– EXTENSION DES RESEAUX

- Jean-Claude Bréhin fait remarquer que la commission assainissement avait donné un avis favorable au financement du dévoiement de la canalisation Eaux Usées de Saint Loup du Dorat, nécessaire à la viabilisation de deux parcelles pour y construire des logements sociaux.
- Le Président précise que le Bureau a considéré que la demande permettait de viabiliser des parcelles pouvant faire l'objet d'une valorisation par une vente et de ce fait, la demande faite par le pétitionnaire devait être prise en charge par lui-même et non par le budget annexe Assainissement.

Au vu du vote : par ;

- ⇒ 30 voix POUR
- ⇒ 3 voix NON

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- ⇒ Valide le présent rapport et l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées.
- ⇒ Prend acte des branchements envisagés en 2016
- ⇒ Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°8 – Constitution de la commission d'appel d'offres

Il est proposé de créer une commission d'appel d'offres permanente :

La Commission d'Appel d'Offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante.

Elle a les rôles suivants :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres
- Elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

(Article 22 du Code des marchés publics)

Lorsqu'il s'agit d'un EPCI, la Commission est composée du Président de cet établissement ou son représentant, Président et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus par l'organe délibérant de l'établissement soit 3 membres titulaires pour la CCPMG (et 3 membres suppléants).

✚ Le Président de l'EPCI est Président de la CAO

AVIS DU BUREAU : Les membres du Bureau proposent la constitution suivante :

Membres titulaires

- Michel Cottereau
- Jean-Luc Landelle
- Jean-Marc Poulain

Membres suppléants

- Jacques Sabin
- Didier Gendron
- Noëlle Launay

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide :

- **De créer une commission permanente d'appel d'offres, composée comme suit :**

Trois membres titulaires

- Michel Cottereau
- Jean-Luc Landelle
- Jean-Marc Poulain

Trois membres suppléants

- Jacques Sabin
- Didier Gendron
- Noëlle Launay

- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

La séance est levée à 23h20

**Procès-Verbal du conseil communautaire du 22 mars 2016
Signature par voie délibérative**

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Olivier	Jean-Pierre	
BALLEE	Hubert	Sébastien	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERES	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BŒUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
BOUERE	Mahieu	Céline	
CHEMERE LE ROI	Besnier	Evelyne	
EPINEUX LE SEGUIN	Cottreau	Michel	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Landelle	Bertrand	
LE BURET	Pennel	Ludovic	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
PREAUX	Foucault	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
SAINT LOUP DU DORAT	Brehin	Jean-Paul	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Buchot	André	